

RAPPORT D'ACTIVITES

2017



Billom Communauté



Gérard Guillaume
Maire de Montmorin

Président

13 Vice-présidents



Gilles Voldoire
1^{er} Vice-président
Maire de Dallet



Jacques Fournier
Billom



Nathalie Sessa
Maire de Saint-Dier
d'Auvergne



Jean-Christian
Courchinoux
Vertaizon



Maurice Deschamps
Maire de Chauriat



Nathalie Marin
Billom



Dominique Vauris
Maire de Saint-Julien-
de-Coppel



Françoise Bernard
Maire de Vassel



Jean-Pierre Buche
Maire de Pérignat-ès-Allier



Catherine Queinnec
Maire de Saint-Jean-
des-Oilières



Jérôme Pireyre
Maire de Neuville



Daniel Salles
Maire d'Egliseneuve-près-
Billom



Philippe Domas
Maire de Saint-Bonnet-
lès-Allier

Conseillers communautaires



Alain Néri
Maire de Beauregard
l'Evêque



Patricia Bussière
Beauregard l'Evêque



Guy Borde
Beauregard l'Evêque



Jean-Michel Charlat
Maire de Billom



Pierrick Bellat
Billom



Lucile Sur Ré
Billom



Daniel Dumas
Billom



Françoise Rabillard
Billom



Patrice Royet
Billom



Hélène Simonini
Billom



Marguerite Brunel
Maire de Bongheat



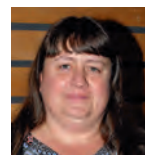
Guy Degorce
Maire de Bouzel



Suzanne Delarbre
Bouzel



Liliane Dessite
Chas



Nicole Nenot
Chauriat



Guy Maillard
Chauriat



René Lermerle
Dallet



Yamina Kaddour
Dallet



José Mula
Egliseneuve-près-
Billom



Jean-François
Veyrières
Maire d'Espirat



Laurence Cabaret
Maire d'Estandeuil



Jacqueline Constanty
Maire de Fayet-le-
Château



Gérard Bérard
Maire de Glaine-
Montaigut



Christine Mouillaud
Maire d'Isserteaux



Christiane Taillandier
Maire de Mauzun



François Rudel
Maire de Mezel



Claude Deletang
Mezel



Monique Poumarat
Mezel



Pascal Boitel
Mezel



Michelle Rousset
Montmorin



Fabienne Poupeney
Pérignat-ès-Allier



Bernard Léon
Pérignat-ès-Allier



Bertrand Chalard
Mairie de Reignat



Charline Monnet
Saint-Julien-de-Coppel



Jean-François Boirie
Saint-Julien-de-Coppel



Hubert Cheminat
Maire de Trézioux



Amalia Quinton
Vertaizon



Claude Chainon
Vertaizon



Robert Barnola
Vertaizon



Sandrine Ramalha
Vertaizon



Josiane Faye
Vertaizon

Billom Communauté

26 communes

- Beauregard l'Evêque
- Billom
- Bongheat
- Bouzel
- Chas
- Chauriat
- Dallet
- Egliseneuve-près-Billom
- Espirat
- Estandeuil
- Fayet-le-Château
- Glaine-Montaigut
- Isserteaux
- Mauzun
- Mezel
- Montmorin
- Neuville
- Pérignat-ès-Allier
- Reignat
- Saint-Dier-d'Auvergne
- Saint-Jean-des-Orlières
- Saint-Julien-de-Coppel
- Saint-Bonnet-lès-Allier
- Trézioux
- Vassel
- Vertaizon

26 000 habitants

55 conseillers titulaires

15 conseillers suppléants

Communes d'implantation des services

A Billom

- Siège
- Centre aquatique
- Relais Assistantes Maternelles
- Pôle culture et patrimoine
- Ecole de musique

A Vertaizon

- Multi-accueil
- Ecole de musique (annexe)

A Saint-Dier-d'Auvergne

- Relais enfance

14 grands domaines de compétences

- Actions de développement économique
- Aménagement de l'espace
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Actions à caractère touristique
- Assainissement
- Entretien et restauration de berges de rivières
- Développement culturel et sportif
- Transports



Bureau du 15 mai

Mutualisation

Un groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives, scolaires et papier de bureau, a été mis en place en 2016 entre 13 collectivités ou EPCI ; la CC est coordonnateur. C'est la société Bureau Service qui a été retenue à l'issue de la consultation.

Le groupement de commande avec le SIEG pour l'achat d'électricité du centre aquatique et de l'aire d'accueil a été renouvelé pour 6 ans jusqu'en 2021.

Siège communautaire

Projet avec le SIVOS de confier à l'Ophis la coordination d'un groupement de commande pour la réalisation d'une opération mixte : les sièges respectifs des deux EPCI et 12 logements sur la parcelle du SIVOS avenue de la gare à Billom.

Audit informatique

Billom Communauté a fait réaliser une étude globale sur ses équipements informatiques et systèmes d'information. L'objectif est de planifier un éventuel plan pluriannuel de renouvellement des matériels et la mise en place d'évolutions techniques afin d'améliorer le fonctionnement et la sécurité des systèmes.

10 Réunions du conseil communautaire

76 % en moyenne des titulaires présents.

Interventions : Dominique Briat, Vice-présidente du Conseil départemental, en mai pour présenter la politique culturelle du département ; Patrice Pons directeur de l'AGSGV 63 en juin ; Jean-Marc Monteil, président du conseil de développement du PETR en novembre.

12 réunions de bureau

Taux de présence de près de 87 %.

Le bureau du 15 mai a été délocalisé à Dallet avec visite de la carrière du puy de Mur. François Rage Président du SMTC est intervenu le 12 juin.

1 conférence des maires

le 4 mars sur le PADD.

Responsabilités des vice-présidents

Gilles Voldoire

Communication / Relations supra-communautaires (PNR LF, PETR, Pôle métropolitain)

Jacques Fournier

Habitat, CISPD

Nathalie Sessa

Ressources Humaines, Mutualisation

Jean-Christian Courchinoux

Economie (avec Gilles Voldoire pour la ZAC des

Littes et Maurice Deschamps pour le château de Mezel)

Assainissement et eau (avec Daniel Salles)

Petite enfance et enfance jeunesse (avec Philippe Domas)

Maurice Deschamps

Finances, fiscalité

Nathalie Marin

Tourisme et patrimoine

Dominique Vauris

Culture

Françoise Bernard

Urbanisme SCoT, mobilité transition

Catherine Queinnec

énergétique

Jean-Pierre Buche

Urbanisme PLUI (avec Dominique Vauris)

Jerôme Pireyre

Environnement (avec Maurice Deschamps)

Daniel Salles

Social

Philippe Domas

Modifications statutaires

L'arrêté de création de Billom Communauté additionnait les compétences des deux CC pré-existantes. La loi prévoit deux délais pour harmoniser les compétences :

- un an pour les optionnelles
- deux ans pour les facultatives et la définition des intérêts communautaires.

Un travail d'harmonisation a donc été entrepris, tenant compte des compétences qui deviennent obligatoires au 1^{er} janvier 2018 comme la GEMAPI, et l'obligation de se munir d'un certain nombre de compétences pour continuer à bénéficier de la dotation globale de fonctionnement (DGF bonifiée).

Une réflexion particulière a été menée concernant la voirie d'intérêt communautaire, avec au final certains linéaires rendus aux communes :

- pour Beauregard, Vertaizon (accès à l'abbaye de Mirabeau) et Mauzun (sentier piéton d'accès au château)
- pour Dallet/Mezel/Pérignat : une partie des sentiers du Bord d'Allier
- pour St Bonnet/Chauriat/Mezel/Pérignat : des chemins reliant les communes.

A l'issue du vote des communes, le préfet a validé les nouveaux statuts par arrêté le 20 décembre 2017.

Voir en annexe les compétences et l'intérêt communautaire.

Organisation

Issue de la fusion des Communautés de communes de Billom St Dier Vallée du Jauron et de Mur-ès-Allier, Billom Communauté est née le 1^{er} janvier 2017.

2017 a donc été une année de mise en place, facilitée par le travail important réalisé en 2016 par les élus et les techniciens des deux structures.



Conseil communautaire d'installation le 09 janvier 2017 à Billom

Les procédures contractuelles

Contrat Ambition Région (CAR)

En 2017, la Région Auvergne Rhône-Alpes a mis en place les CAR qui viennent remplacer des Contrats Auvergne+.

Une enveloppe 1 233 000 € a été affectée à Billom Communauté pour une période de trois ans mais l'EPCI a obligation d'intégrer des projets communaux que la Région ne finance pas sur d'autres lignes sectorielles.

Une première programmation a été validée en conseil communautaire du 30 juin 2017 mais a été refusée par la Région. Cette dernière a souhaité intégrer un maximum de projets reçus des communes, ou des syndicats, et nous a demandé d'intégrer les projets scolaires. La programmation a donc été revue selon les directives régionales à savoir, en donnant moins à chacun mais à plus de projets.

Le Contrat de Ruralité

Il s'agit d'un fonds spécifique émanant de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) afin de financer les opérations d'investissement dites de "ruralité" selon les 6 catégories suivantes :

- favoriser l'accessibilité des services publics et des soins à la population
 - développer l'attractivité du territoire
 - revitaliser les bourgs-centres et renforcer les centralités
 - développer le numérique et la téléphonie mobile
 - renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.
- Pour Billom Communauté, ce contrat est porté par le Grand Clermont qui dispose, en 2017, d'une enveloppe de 680 000 € pour tout le territoire du PETR. Une programmation triennale a été établie et pour notre EPCI, deux projets ont été retenus en première année :
- les travaux d'urgence sur l'ancien collège de Billom pour 23 750 €,
 - les quatre maisons d'accueil pour personnes âgées à Fayet-le-Château pour 156 977 €.

Le Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD)

Les CTDD ont pris fin en 2017 et cette même année, les services du Département ont travaillé sur un diagnostic de chaque EPCI afin de faire émerger les enjeux et besoins qui pourraient alimenter un prochain contrat pour 2019 – 2020 – 2021. Nouveauté : chaque territoire doit négocier son enveloppe financière.

Programmes LEADER

A la suite de la fusion, Billom Communauté a la spécificité de bénéficier de deux programmes LEADER :

- l'un porté par le PNR du Livradois-Forez pour les 21 communes d'ex Billom St-Dier Vallée du Jauron
- l'autre porté par le Grand Clermont pour les 5 communes d'ex Mur-ès-Allier et axé sur la valorisation du Val d'Allier.

Siège

7 avenue Cohalion
63160 Billom
tel: 04 73 73 43 24
contact@stdb-auvergne.com

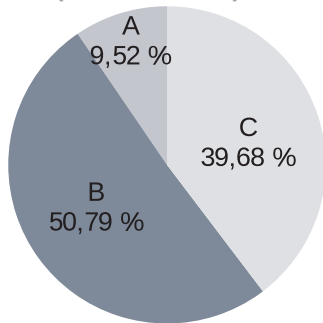
Horaires

Lundi au jeudi 8h 17h30
Vendredi 8h00 16h00

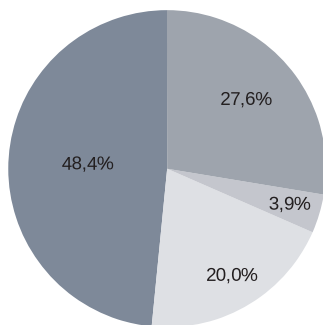
Organigramme des services

En annexe

Répartition des effectifs
par cadre d'emploi



Absences au travail



- Maladie ordinaire
- Maternité
- Enfant malade
- Congé longue durée

63 agents, représentant 46 équivalents temps plein

- 67 % sont titulaires (38,44 ETP)
- 68 % sont des femmes
- 55 % des agents sont à temps non complet ou partiel

Un ratio d'absentéisme en baisse

- 10,16 jours / agent en 2017
- 11,02 jours / agent en 2016

1 279 jours d'absence

- 640 jours d'arrêt de travail en "maladie ordinaire"
- 274 jours "maternité"
- 365 jours congé de longue durée

101 jours de formation

5 091 heures de remplacement

(congés, formation, maladie, maternité...)

- 2 481 heures au centre aquatique
- 2 610 au multi-accueil

5 stagiaires accueillis

Aurore Bérard, Hugo Cheze, Arthur Paret et Anaïs Zyman au multi accueil des Pitchouns (73 jours au total) et Léa Proriol au PAH (1 mois)

33 774 Kilomètres réalisés par les agents

pour l'exercice de leurs missions dont 22 688 km avec leurs véhicules personnels et 11 086 km avec les véhicules de service (hors minibus)

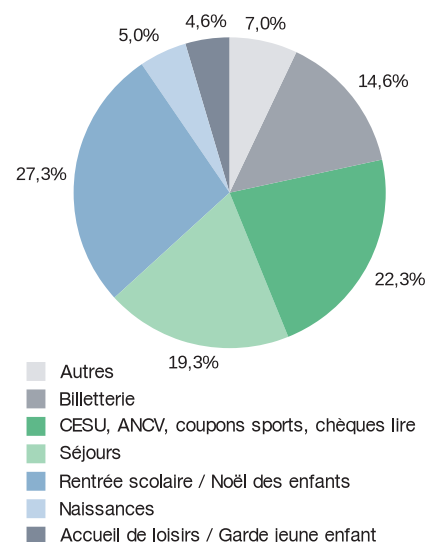
Les oeuvres sociales

Rappel : les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont dans l'obligation d'offrir à leur personnel des prestations d'action sociale (loi du 19/02/2007).

La CC adhère au CNAS depuis le 22/04/2003 pour MEA et le 01/01/2000 pour BSD.

En 2017, la cotisation annuelle s'élève à 12 289,44 €.

Les agents ont bénéficié des prestations sous forme d'aides (rentrée scolaire, Noël des enfants...) et de participations (ticket CESU, coupon sport, chèque vacances...) pour un montant de 13 584 €.

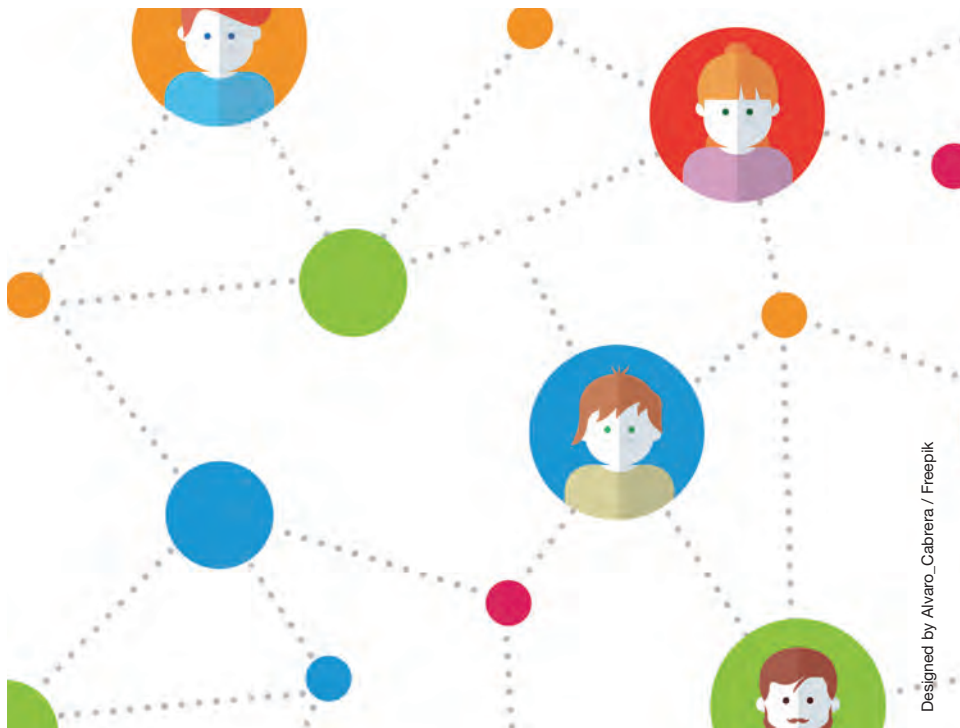


Organisation

Ressources humaines

Le service RH a peu été impacté dans sa gestion courante par la fusion, puisqu'une des deux Communautés n'avait que trois agents ; cependant l'intégration des 63 agents dans la nouvelle entité a nécessité un travail administratif important, combinée avec la réforme PPCR.

La commission RH s'est réunie pour préparer la mise en place du RIFSEEP.



Designed by Alvaro_Cabrera / Freepik

Instances paritaires

Mises en place pour la première fois en 2015 au sein de Billom St Dier Vallée du Jauron (suite aux élections professionnelles de décembre 2014, EPCI de plus de 50 salariés), de nouvelles élections ont été organisées en juin 2017 suite à la fusion de BSDVDJ avec Mur-ès-Allier. Deux listes ont été déposées. C'est la liste FSU qui a été élue. Le taux de participation a été de 72,88 %.

Le Comité Technique s'est réuni 2 fois en 2017 (les 11 juillet et 24 octobre).

Les principaux points discutés en CT et validés ensuite en conseil communautaire :

- règlement intérieur de la collectivité
- mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) à compter du 01/01/2018
- mise en place de la participation employeur (10 € /mois/agent) pour la protection santé (labellisation) à compter du 01/01/2018

- résiliation du contrat groupe pour la prévoyance en raison d'une hausse importante du taux. Validation de la participation dans le cadre de la labellisation à compter du 01/01/18 à raison de 10 € / agent / mois proratisé au temps de travail. En 2017, cette participation s'est élevée à 4 116, 83 € et concernait 39 agents

- prolongation du dispositif de résorption de l'emploi précaire (Loi Sauvadet du 12/03/2012). Organisation de sélections professionnelles par le CDG pour la stagiarisation de deux agents.

PPCR

Le dispositif Parcours Professionnels Carrières Rémunérations prévoit le rapprochement entre les trois fonctions publiques, le rééquilibrage de la rémunération en faveur de l'indiciaire par la transformation de primes en points. En 2017, cela s'est notamment traduit par le reclassement indiciaire de tous les agents (arrêtés à établir, données carrières à intégrer dans la paye).

Mouvements

- 2 agents ont été nommées stagiaires après sélections professionnelles (attaché et attaché de conservation du patrimoine), 3 agents ont été nommés stagiaires par détachement après réussite à un concours (auxiliaire de puériculture, assistant de conservation du patrimoine, ETAPS),
- 1 agent a été nommé par voie de mutation (EJE),
- 10 agents ont bénéficié d'un avancement de grade (adjoints techniques principaux 2^{ème} classe, adjoints administratifs principaux 1^{ère} et 2^{ème} classe, adjoints d'animations principaux 2^{ème} classe) ;
- 17 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon.

Tableaux des emplois

En annexe

Les taux votés

Les règles de calcul spécifiques au contexte de fusion ont été appliquées :

- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 26,44 % (calcul dans la limite du taux moyen pondéré n-1 du territoire, durée de lissage de 4 ans).

Les taux « ménage » (méthode des taux moyens pondérés des taux des EPCI fusionnés) :

- TH (Taxe d'habitation) : 9,15 % (lissage sur 4 ans). Une politique d'abattement a également été validée : 10 % pour PAC (personne à charge) 1 et 2, 15 % pour PAC 3 et PAC 4 et +
- TFNB (Taxe Foncier Non Bâti) : 5,71 %
- TFB (Taxe Foncier Bâti) : 0,252 % (lissage sur 4 ans)
- TEOM (Taxe des Ordures Ménagères) : 15,99 %

- Taxe de séjour : la taxe varie de 0,30 € à 0,85 € par personne et par nuitée selon le classement de l'hébergement. Elle a été étendue à l'ensemble des communes du nouveau territoire. La commune de Dallet (qui l'avait préalablement instituée) s'y est opposée. La taxe est donc perçue par la CC sur 25 communes uniquement. Produit 2017 : 5 453 €

- La TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) : le coefficient a été majoré à 1,05 pour l'ensemble du territoire (4 établissements concernés).

10 633 567 €
de dépenses de fonctionnement réalisées
(sachant que les opérations d'ordre
représentent environ 2 millions d'euros)

11 124 552 €
de recettes de fonctionnement

196 427 € de subventions
attribuées à différentes associations, organismes ou habitants du territoire
(détail en annexe).

1 821 mandats de dépenses
dont 49 pour le SPANC

937 titres de recettes
dont 114 pour le SPANC

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 267 524 € et les recettes à 4 177 429 € : des opérations d'ordre de transfert entre sections liées à la cession à la commune de Pérignat-ès-Allier de la salle des sports expliquent ce montant élevé de dépenses, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 553 972 €.

Le SPANC est géré dans le cadre d'un Budget annexe :
total dépenses 13 135 €, total recettes 18 127 €.

Compte administratif par fonction

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Fon. 01 Opérations non ventilables (AC, FNGIR, recettes fiscales, dotations Etat, emprunt...)	2 203 444,01	5 007 427,71	143 752,51	0,00
Fon. 020 Administration gen. De la collectivité	2 391 963,66	1 884 092,89	3 685 557,13	3 901 446,38
Fon. 021 Assemblée locale	91 066,14	0,00	0,00	0,00
Fon. 311 Ecole de musique	291 894,73	99 395,54	8 508,96	6 431,44
Fon 321 Réseau de bibliothèques	99 705,76	7 082,94	19 803,98	15 083,25
Fon. 33 Action culturelle	68 315,92	6 015,44	82,40	6 313,52
Fon. 413 Centre aquatique	814 088,08	338 996,32	8 156,38	28 933,24
Fon. 422 Coordination enfance jeunesse	59 335,04	36 472,25	26 501,19	24 498,42
Fon. 523 Insertion	17 000,00	5 586,00	0,00	10 000,00
Fon. 524 Gens du voyage	91 564,61	54 717,18	61 019,36	1 670,76
Fon. 63 Relais Assistantes Maternelles	159 461,74	110 369,08	1 327,78	4 717,05
Fon. 64 les Multi accueil	589 663,24	316 347,35	17 563,95	13 830,41
Fon. 70 Habitat	80 153,45	13 779,85	0,00	8 582,78
Fon. 810 Transports	45 919,71	3 507,28	0,00	0,00
Fon. 812 Collecte et traitement des OM	3 164 686,00	2 989 249,00	0,00	0,00
Fonction 820 PLUI	5 981,46	0,00	182 090,05	60 972,15
Fon. 822 Voirie	9 198,55	0,00	9 113,40	0,00
Fon. 830 Rivières/ANC rehab./ADS	156 822,65	142 525,29	0,00	0,00
Fonc 833 ENS	1 492,40	4 780,00	8 297,20	2 741,65
Fon. 90 Interventions économiques	83 207,68	274,05	86 401,26	21 178,58
Fon. 94 Locaux commerciaux	16 045,42	68 225,31	0,00	3 000,00
Fon. 95 Tourisme Pays d'Art et Histoire	192 557,55	35 708,85	9 348,70	68 029,49
	10 633 567,80	11 124 552,33	4 267 524,25	4 177 429,12

Organisation

Finances et Fiscalité

La commission finances s'est réunie à plusieurs reprises en 2017 :

- pour la préparation budgétaire. En raison de la mise en place de la nouvelle Communauté de communes deux réunions ont été nécessaires en février et en mars
- en juin pour la répartition du FPIC



Attributions de Compensation

La CC a reversé au total 1 019 456 € aux communes en 2017. La CLECT s'est réunie en fin d'année pour étudier la prise en compte, dans les AC, des modifications ou révisions des documents d'urbanisme.

Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes

Mécanisme de péréquation horizontale, le FPIC consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Le conseil communautaire du mois de juin s'est prononcé sur une répartition dérogatoire qui ne fait pas varier de plus de 30 % les répartitions de droit commun. A noter que les 5 communes de Mur-ès-Allier

deviennent bénéficiaires du FPIC. Sur un total pour l'ensemble intercommunal de 698 584 €, la part réservée à l'EPCI est de 254 315 €.

Commission Intercommunale des Impôts Directs

Rendue obligatoire pour les groupements à FPU à partir du 1/01/12 conformément à la loi de finances rectificative de 2010. Elle se substitue aux commissions communales en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle est composée de 11 membres dont le président de la CC. Ils sont désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double dressée par l'EPCI sur proposition des communes. Cette commission s'est réunie :

- le 02 mai pour examiner les évaluations foncières proposées par les services fiscaux (48 « fiches 41 » ont été

traitées sur 14 communes différentes)

- le 12 septembre pour donner son avis sur les coefficients de localisation appliqués aux impositions locales 2018 de taxes foncières et de cotisation foncière des entreprises (dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels).

Régie de Territoire

Par délibération du 13 novembre, le conseil a décidé d'échelonner sur 5 ans le remboursement du prêt de 50 000 € consenti en décembre 2016 à la Régie de Territoire des deux Rives.

Les pitchouns du Jauron

6 bis avenue Léon Blum
63910 Vertaizon
tel: 04 73 68 12 69

Le service

1 directrice
1 directrice adjointe
1 infirmière
3 auxiliaires de puériculture
4 adjoints d'animations
2 adjoints techniques

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30
à 18h00

Modalités d'attribution des places 2017

Comme chaque année, les places en accueil régulier sont attribuées au plus tard début mai pour la rentrée scolaire de l'année en cours. En ce qui concerne les attributions en cours d'année, elles s'effectuent en fonction des places disponibles sur les groupes d'âge d'enfants. Les demandes s'échelonnent tout au long de l'année et chaque demande est étudiée en fonction des critères d'attribution délibérés au Conseil Communautaire. Celui du 20 mars a supprimé le critère « pas de priorité aux fratries ».

Bilan du projet passerelle

19 enfants fréquentant le multi-accueil étaient concernés par la rentrée des classes de septembre 2017. Le projet passerelle s'est mis en place avec les écoles de Vertaizon et Beauregard pour 13 d'entre eux.

Rapport

Un rapport détaillé du service est consultable au siège.



95 enfants accueillis

dont 53 en accueil régulier / 68 en accueil occasionnel / 1 en accueil d'urgence

224 jours d'ouverture

41 476 heures facturées (170h/jour)

– 41 008 heures réalisées (168h/jour)

- 56 % des contrats sont à temps complet (5 ou 4 jours d'accueil)
- 36 % à temps partiel (de 3 à 1 jours)
- 8 % accueil péri scolaire (mercredis et /ou vacances scolaires)
- 42 % des enfants en accueil régulier ont des contrats selon planning modulable et/ou hors vacances scolaires.

39 enfants inscrits ont de 0 à 2 ans et 56 ont de 2 à 4 ans

71 % des familles résident sur 3 communes du territoire

36.8 % de Vertaizon – 24.2 % de Beauregard – 10.5 % de Billom.
Au total, ce sont 14 communes de la CC qui sont concernées.
9 enfants inscrits en occasionnel résident dans 4 communes hors CC.

97 % des familles relèvent du régime général CAF

ouvrant droit à un versement PSU estimé à 149 702 euros
2 % relèvent du régime agricole de la MSA.

33 % des recettes proviennent de la CAF Les familles participent à hauteur de 16,5 %

Les temps forts des Pitchouns

- Éveil au conte avec le multi-accueil des Petits Dômes : 4 séances avec la conteuse Nicole Chiapello.
- Éveil musical avec le RAM, intervenant musicien Augustin Jouve : 2 séances de 3 heures.
- Découverte littérature jeunesse avec le Réseau des Bibliothèques : intervenante Sophie Simonini : 3 séances dont une de présentation aux familles.
- 8 sorties : spectacle à la Cour des 3 coquins dans le cadre de Graines de spectacle / pique-nique au parc de Cébazat / visite de la caserne des pompiers de Vertaizon / séance aqualudique à la piscine intercommunale de Billom / découverte et pique-nique à la ferme de Montpeyroux / sortie à Jardiland pour observer les animaux et acheter 2 poissons rouges / ballade de l'automne dans les bois de la Comté / participation à Soupes d'histoires à Vertaizon.
- 2 fêtes avec les familles :
Le 7 juillet, la fête d'été Plage reconstituée dans la cour, buffet avec les spécialités de chacun, animations pour les enfants et les adultes, séances de projection du film de l'année aux Pitchouns.
Le 15 décembre, la fête de Noël avec un spectacle raconte-tapis, une salle transformée en discothèque, un buffet « ambiance marché de Noël ».

Petite enfance

multi-accueil les Pitchouns

Le multi-accueil intercommunal a ouvert ses portes en septembre 2005. Il est situé à Chignat, carrefour géographique sur le territoire, notamment pour les familles qui vont travailler massivement vers le nord-ouest (Clermont-Ferrand, Couron d'Auvergne). Il s'agit d'un EAJE (Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants) avec un agrément modulable de 25 à 30 places ouvert à l'ensemble des familles du territoire, mais aussi aux communes environnantes uniquement en accueil occasionnel.



Le projet éducatif et pédagogique

Il repose sur un accueil individualisé de l'enfant et de sa famille garantissant une sécurité physique et affective avec un travail particulier sur les principes Picklériens de « référence », « motricité libre » et « autonomie de l'enfant ».

À l'occasion du changement de direction en janvier 2017, nous avons choisi de tirer le fil de « l'aménagement de l'espace » (thème retenu pour la journée pédagogique) pour questionner nos pratiques professionnelles et nos représentations sur l'accueil d'un enfant et sa famille en collectivité. Une réunion d'accueil et de présentation aux familles a eu lieu lors de la rentrée de septembre au cœur des locaux fraîchement réaménagés.

Bilan de notre réflexion sur l'aménagement de l'espace

• L'aménagement d'un lieu d'accueil ne doit rien au hasard. Depuis le décret

d'août 2000, il doit faire l'objet d'une réflexion de l'équipe, verbalisée dans le projet pédagogique de l'établissement, incluant un projet éducatif et un projet d'espace intimement liés.

• Chez les plus grands, installer des espaces ouverts avec du mobilier bas, sans barrières pour une meilleure visibilité et une meilleure mobilité.

• Avec du mobilier à sa taille, et du matériel à sa portée, l'enfant trouve une grande liberté de déplacement et d'action. Il peut s'approprier l'espace et devenir plus autonome. Ce cadre ludique et adapté libère aussi l'adulte de l'autorité qu'il serait amené à utiliser naturellement « tu ne dois pas faire ci, tu ne dois pas faire ça ».

• L'accueil de l'enfant et de sa famille commence dès l'entrée avec une place personnalisée pour déposer ses affaires ; le vestiaire a donc été agrandi en étant déplacé dans l'entrée de la structure. L'ancien vestiaire du hall a été transformé en coin d'imitation (dînette, marchande, nursery).

• Des espaces ludiques pérennes ont été installés tels des repères sécurisant dans l'espace pour l'enfant. Seul le matériel de jeu évolue au cours de l'année.

• L'ancienne pièce de sommeil des grands a été transformée en salle de jeux éducatifs (création d'étagères à hauteur d'enfants), pièce qui sert aussi à la prise des repas en 2 services.

• L'ancienne salle de repas est devenue une pièce de sommeil et essentiellement un espace dédié à la psychomotricité (création d'un grand placard de rangement pour matelas et matériel psychomoteur).

• Dans l'espace de vie des bébés, un espace protégé a été installé pour la libre motricité et la sécurité des bébés au sol. Pour les plus âgés, nous avons investi dans une structure de motricité adaptée. Un lit et une place au sein des 2 pièces de sommeil ont été attribués à chaque enfant.

Relais Assistantes

Maternelles

3 impasse du Beffroi
(accès place de la Prévôtat)
63160 Billom
tel: 04 73 73 43 28
ram@stdb-auvergne.com

Le service

3 animatrices

Permanences téléphoniques

Lundi, mardi, vendredi de 12h à 17h
Mercredi de 10h à 12h
Jeudi de 12h à 14h et 16h à 17h

Permanences d'accueil

A Billom (sur rendez-vous)
Lundi de 14h à 17h
Mardi 14h à 18h30
Mercredi de 10h à 12h
Jeudi de 16h à 18h30
Vendredi de 14h à 16h30
En fonction de la disponibilité des animatrices et pour s'adapter aux usagers les RV peuvent avoir lieu à St Dier, Vertaizon, Mezel ou Chauriat.

Guichet unique

Le RAM est point d'information sur les modes d'accueil de la petite enfance depuis le 1er janvier 2016. C'est la porte d'entrée sur le territoire pour toute famille qui recherche un mode d'accueil individuel (assistante maternelle, garde à domicile) ou collectif (2 structures multi accueils sur le territoire). La pré inscription pour les 2 structures se fait auprès du service.

En 2017, le service a été contacté 243 par téléphone, 63 par mail et 102 fois en entretien physique pour une recherche de mode d'accueil.

224

 Assistantes maternelles agréées

723

 places d'accueil

1 851

 contacts

- 624 contacts familles
- 1 026 contacts assistantes maternelles et assistantes familiales
- 201 contacts partenaires

307

 temps collectifs proposés sur 12 communes

fréquentés distinctement par :

- 95 assistantes maternelles provenant de 21 communes
- 283 enfants
- 46 parents

19

 groupes de paroles et d'échanges pratiques

- 3 réunions de fonctionnement de service
- 4 réunions du comité de lecture
- 4 réunions pour la création d'un "tapis raconté"
- 8 réunions de préparation d'une animation autour d'album jeunesse pour le "Miam Miam... des livres !"

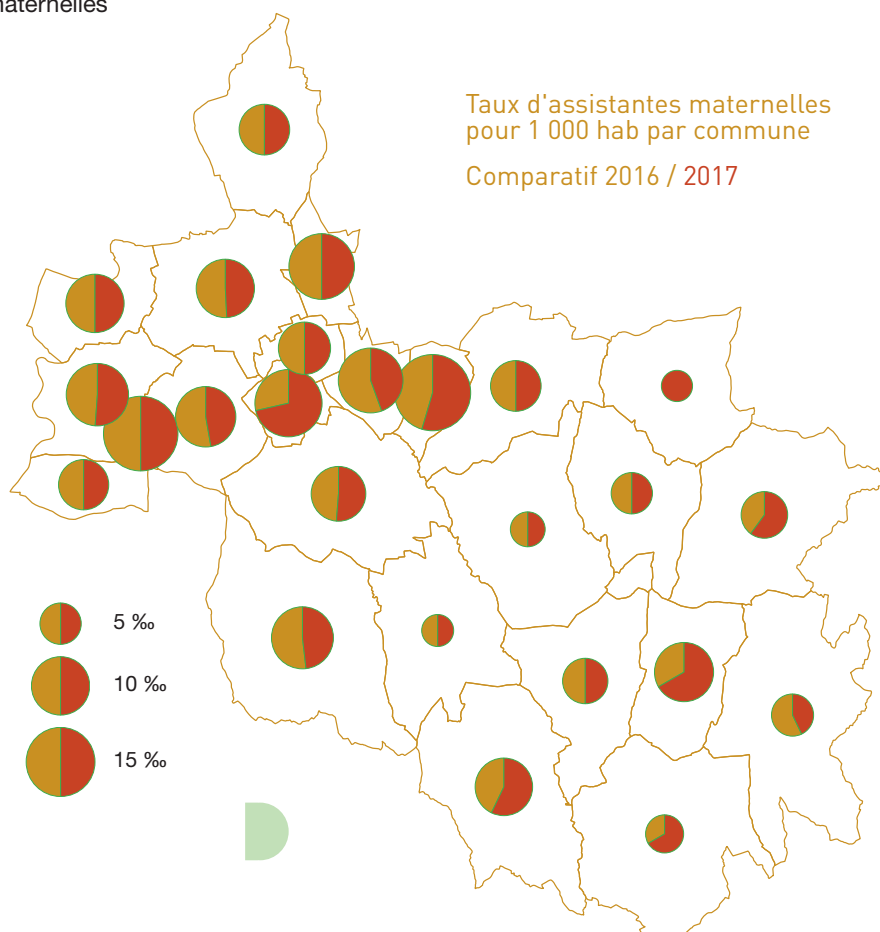
Mise en place de 3

 formations

- "Les gestes qui sauvent", 6 assistantes maternelles
- Préparation du certificat "Sauveteur Secouriste du Travail", 6 assistantes maternelles
- "Favoriser la relation avec les enfants et leur famille", 9 assistantes maternelles

Taux d'assistantes maternelles pour 1 000 hab par commune

Comparatif 2016 / 2017



Petite enfance

Relais Assistantes Maternelles

Le RAM est un service gratuit animé par trois éducatrices de jeunes enfants et ouvert à tous : parents, assistantes maternelles agréées, employées au domicile des parents, personnes souhaitant devenir assistantes maternelles, professionnels de la petite enfance.

Agréé et financé à près de 70% par la CAF, c'est un lieu d'échange et d'information autour de l'accueil du jeune enfant.



"Miam Miam....Des livres !" a 10 ans !

D'un travail en commun entre le RAM et l'ABLF est né le souhait de créer une manifestation pour la promotion de la lecture et du livre d'une part auprès du très jeune public et d'autre part pour la sensibilisation des parents et des professionnels de la petite enfance autour des ouvrages jeunesse. Le premier "Miam Miam....Des livres !" a été organisé à Egliseneuve en 2008 et permet la rencontre entre bibliothèques, élus, professionnels de la petite enfance, familles, auteurs illustrateurs...



En 2017, cette manifestation s'est déroulée les 7 et 8 octobre à Egliseneuve en présence de l'auteur illustrateur Eric Battut ; 350 visiteurs (193 adultes et 157 enfants) ont participé à cette 10^{ème} édition.

conférence sur les perturbateurs endocriniens "La maison respire, moi aussi !" animée par Catherine Motte, conseillère médicale en environnement intérieur de la Mutualité Française.

Conférences

Dans le cadre de sa mission d'aide à la professionnalisation des assistantes maternelles, le RAM met en place des réunions à thèmes et des conférences. Celles-ci permettent aux professionnelles de trouver des clés de compréhension, des pistes de réflexion afin d'enrichir et d'adapter leur pratique et favorisent les rencontres et les échanges entre assistantes maternelles, parents et autres professionnels.

2 assistantes maternelles ont participé à une conférence sur la thématique de "La fratrie" organisée en partenariat avec les multi-accueilsl du territoire et animée par Eglantine Beaury-Pitois, psychologue clinicienne, et Lydie Guyonnet, infirmière puéricultrice.

6 assistantes maternelles ont participé à la



Relais Enfance

rue des jardins
63520 Saint-Dier d'Auvergne
tel: 04 73 70 73 23
jeunesse@stdb-auvergne.com

CISPD

En 2017, le Conseil Intercommunal pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance n'a pas réuni ses instances mais un travail de terrain a été effectué pour mobiliser différents partenaires et trouver des solutions pour répondre à l'axe prioritaire fixé en 2016 à savoir : « Accompagner les jeunes (10-21 ans) de Billom communauté vers l'autonomie, l'épanouissement personnel et leur insertion en société par l'embauche d'un éducateur spécialisé. »

Nous avons travaillé sur cette problématique et rencontré plusieurs partenaires (les de l'ADSEA et de la Maison d'enfants de Lapeyrouse). Nous avons notamment sollicité le conseil départemental pour un appui financier et technique. Le domaine de l'éducation spécialisée est complexe, il semble important de s'entourer de personnes qui ont un savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire pour permettre à l'éducateur spécialisé d'être accompagné dans ses missions.

Soutien à la parentalité

La CC a soutenu le collectif "la pause des parents" de Vertaizon par le financement d'une conférence sur les réseaux d'échanges réciproques.

2 Contrats avec la CAF (CEJ)

14 signataires (CC, communes, syndicats intercommunaux), CF carte

352 740 € de prestations CAF versées à la CC

pour le RAM, les Pitchouns, la coordination, le soutien aux Petits Dômes

Prêt de 3 minibus pour les activités "jeunes"

- 15 utilisateurs différents (Amicados à Vertaizon, le judo et la MLC à Billom sont les principaux utilisateurs)
- 15 853 km parcourus

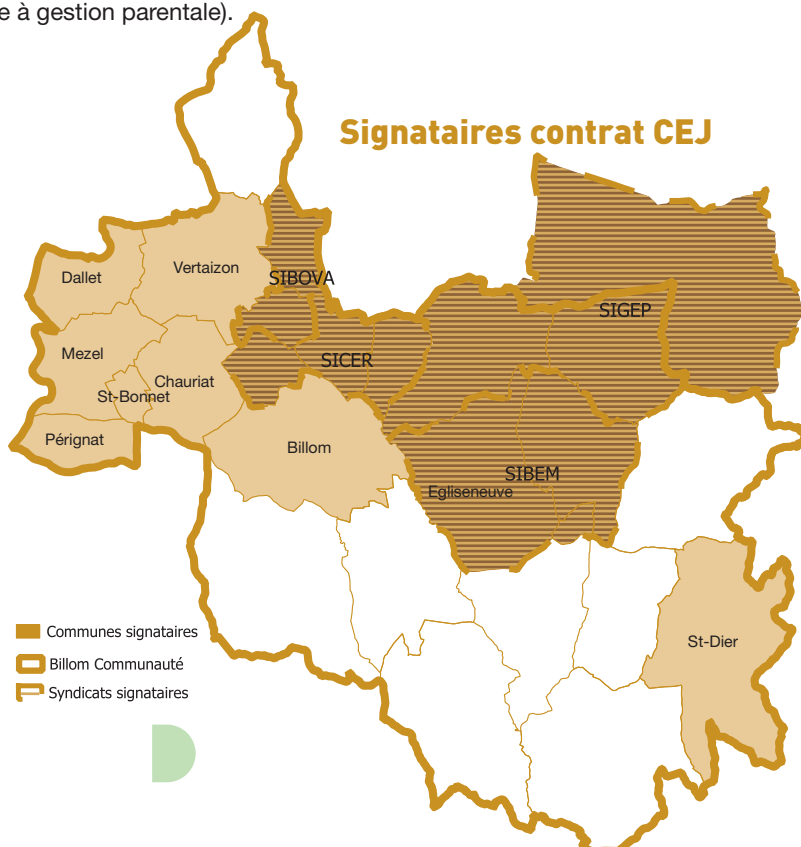
En moyenne 9 sorties / mois, moins de sorties mais des déplacements plus longs. Les critères ont été simplifiés et présentés aux utilisateurs lors d'une réunion d'information. Avec l'aide du Département remplacement d'un véhicule.

Actions pour les jeunes

- 4 attributions de Bourse coup de pouce
- Dispositif pour aider les jeunes de 15-20 ans à financer le code ou le BAFA en contrepartie de 20 H d'action citoyenne à réaliser dans une association ou un service public du territoire.
- Modifications des critères de conditions de ressources pour permettre à plus de familles de bénéficier du dispositif (revenu imposable inférieur à 1 100 €).
- Soutien de 500 € à la MLC pour la mise en place d'activités en juillet 2017 dans divers lieux du territoire
 - 3 soirées jeunes à la piscine (36 participants en moyenne par séance)

130 900 €

subvention versée au multi-accueil des Petits Dômes à Billom (structure associative à gestion parentale).



Coordination Enfance-Jeunesse

La coordination, c'est :

- Assurer l'organisation et le fonctionnement de la politique enfance jeunesse
- Assurer le lien entre l'instance politique, la commission enfance jeunesse, les institutions et les acteurs du territoire. Apporter un soutien technique aux organisateurs et aux encadrants.
- Aider à l'émergence d'actions complémentaires et à l'élaboration de projets en direction des enfants et des jeunes et de leurs familles. Créer du lien social sur le territoire.



Soirée jeunes au centre aquatique

Etude-diagnostic sur les ALSH

Sur proposition de la commission, le conseil communautaire a validé, le 11 décembre, la réalisation sur le premier semestre 2018 d'une étude diagnostic sur les accueils de loisirs petites et grandes vacances. Le Cabinet "La Pitaya" a été retenu parmi les 5 offres reçues.

Les objectifs

- **Etablir un état des lieux des accueils de loisirs** petites et grandes vacances pour les 3 -10 ans et pour l'accueil des 11-18 ans.
- A travers un diagnostic partagé, **évaluer, analyser les besoins et les attentes** des familles et des jeunes afin de prendre en considération les véritables besoins découlant d'une part de l'accompagnement éducatif des enfants et des jeunes et d'autre part des acteurs qui animent le territoire.
- **Informers les élus** sur la législation des accueils de loisirs.

- Permettre de **disposer d'un regard extérieur, objectif et pluriel** sur l'organisation des accueils en direction des enfants et des jeunes du territoire.

- Aider les élus à s'interroger sur la manière dont sont traitées les questions éducatives et sur la pertinence, ou pas, d'une organisation intercommunale des accueils de loisirs enfance et adolescence.

- **Explorer les modes d'organisation opérants** sur les territoires limitrophes, ou comparables, et proposer des idées d'organisation innovantes : pour chaque scénario devront être présentée les étapes de mise en œuvre à moyen et long termes, les avantages, les inconvénients.

- A partir de l'état des lieux et du diagnostic, la mission proposée consistera à **apporter des éléments nécessaires** pour aider les élus à s'interroger pour savoir si une organisation intercommunale est envisageable pour les accueils de loisirs 3 - 10 ans et l'accueil des adolescents 11 - 18 ans sur les périodes de petites et grandes vacances.

Elle devra lancer un débat autour de la

question du service public enfance jeunesse sur notre territoire : chacune des communes a-t-elle réellement défini une politique enfance jeunesse, où en est la construction de la politique intercommunale dans ce domaine, existe-t-il une volonté de travailler ensemble ?

Coordination des accueils périscolaires

Organisation de 2 rencontres pour les agents d'accueil périscolaire :

- 15 personnes sur la thématique "Nouvelles procédures CAF"
- 7 personnes sur la thématique "Projet du réseau"

Le SPANC

7 avenue Cohalion
63160 Billom
tel: 04 73 73 43 24
celine.ollier@stdb-auvergne.com

Le service

1 technicien
Du lundi au Jeudi

Règlement du service

Ce document fixe les droits et les obligations du SPANC et des usagers. Il n'a pas été modifié en 2017. Il est disponible sur demande et en téléchargement sur le site de la CC.

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Conformément à l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, un bilan annuel est rédigé, présentant en détail l'activité du service. Il est disponible sur demande et en téléchargement sur le site de la CC.

2 600

installations d'ANC sur le territoire de Billom Communauté

131

contrôles réalisés en 2017

8

installations réhabilitées

dans le cadre des programmes mis en place et animés par Billom Communauté et cofinancés par l'Agence de l'eau et le Conseil départemental.

Tarifs du SPANC

Les tarifs applicables au 01/01/2017 sont les suivants :

- contrôle de conception et d'implantation : 92 €
- contrôle de bonne exécution : 92 €
- 2^{ème} visite de contrôle de bonne exécution : 30 €
- contrôle diagnostic d'une installation existante : 62 €
- contrôle de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation existante : 62 €
- contrôle diagnostic d'une installation existante en cas de vente : 68 €

Coordination de l'entretien

Depuis 2005, la CC coordonne l'entretien des installations d'ANC (vidange des bacs à graisses et des fosses septiques ou toutes eaux). Cette prestation est réalisée par la société SARP.

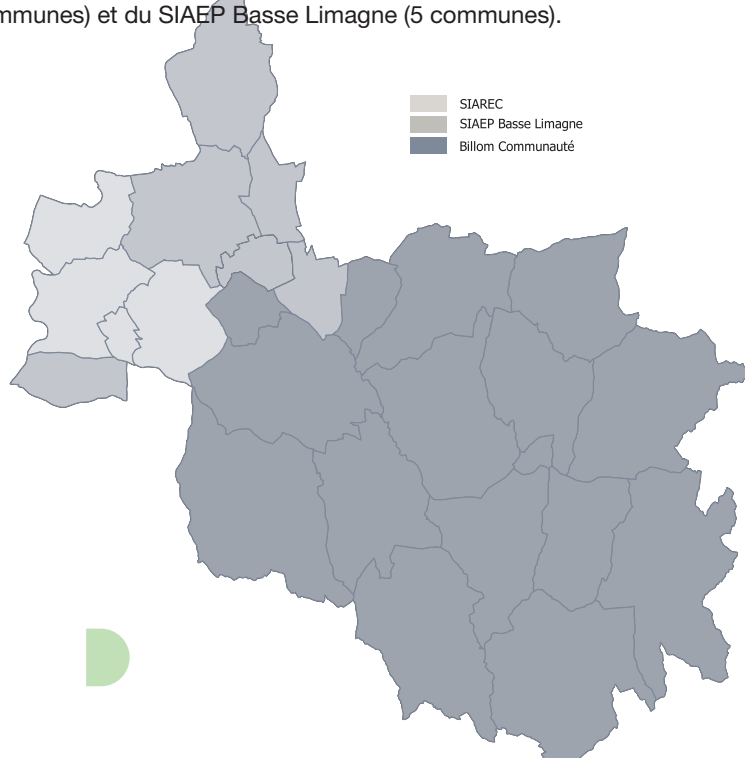
En 2017, 61 vidanges ont été réalisées sur 14 communes.

Le coût d'une prestation de base s'élève à 201,16 €.

Fusion

Billom Communauté regroupe 26 communes depuis la fusion de la CC Billom St-Dier / Vallée du Jauron et de la CC Mur-ès-Allier. Le SPANC s'exerce sur la totalité du territoire intercommunal :

- en régie directe sur 16 communes
- par représentation-substitution sur les 10 autres communes : auprès du SIAREC (5 communes) et du SIAEP Basse Limagne (5 communes).



Environnement

SPANC

Le SPANC est un service public de contrôle de l'assainissement non collectif (installations neuves et existantes) mis en place par la CC depuis le 1er janvier 2003 conformément aux exigences de la loi sur l'eau de 1992 et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006.



Travaux de réalisation d'un ANC

Contrôle des installations neuves

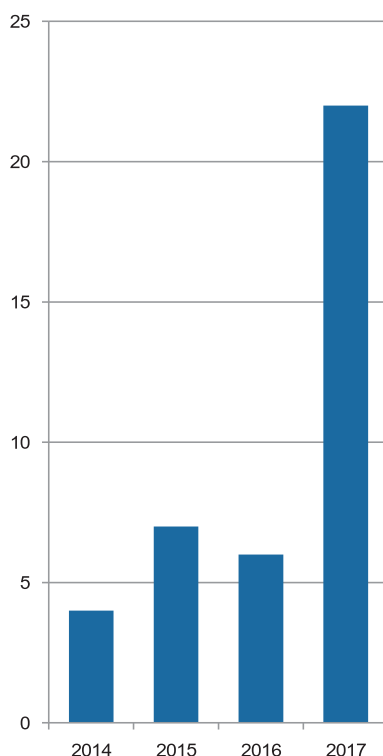
En 2017, le SPANC a réalisé 70 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées :

- 33 contrôles pour des installations neuves
- 37 contrôles pour des installations réhabilitées.

Contrôle des installations existantes

En 2010, la CC a choisi de confier le contrôle diagnostic des installations existantes à un prestataire, la Lyonnaise des Eaux. Ces contrôles se sont déroulés entre août 2011 et août 2013. Ils comprenaient les contrôles lors de la vente d'une habitation (obligatoires depuis le 1er janvier 2011) et les contrôles diagnostics réalisés commune par commune. Depuis septembre 2013 la CC assure elle-même les contrôles. En 2017, 61 installations existantes ont été contrôlées.

Nb d'ANC réhabilités dans le cadre des programmes



Réhabilitation des installations "points noirs"

Pour établir la programmation annuelle, une réunion est organisée par le SPANC avec les maires des communes concernées par des installations causant des nuisances avec une obligation de travaux de 4 ans. Suite à cette réunion, les personnes identifiées sont contactées par le maire de la commune dans un premier temps puis par le SPANC. Ces programmes permettent de mobiliser des financements de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil départemental du Puy de Dôme. La CC apporte une aide financière (sous condition de revenus) pour financer les études.

Siège

7 avenue Cohalion
63160 Billom
tel: 04 73 73 43 24

PLan Climat

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable d'une durée de 6 ans, et obligatoire pour tout EPCI de plus de 20 000 h. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie. Par la mise en œuvre d'actions locales, il vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à développer la part des énergies renouvelables, à améliorer la qualité de l'air et à organiser le territoire à l'adaptation au changement climatique.

Le PCAET doit également permettre à tous les acteurs du territoire (entreprises, associations, élus, citoyens ...) de se mobiliser sur les questions climat-air-énergie et de s'impliquer dans la transition énergétique et écologique.

Le 6 novembre 2017, au cours d'une présentation de la DDT 63 et en présence de l'Aduhme, les élus des commissions environnement, urbanisme et habitat ont été sensibilisés à l'enjeu de mettre en place un PCAET sur le territoire. Après plusieurs temps d'échange et de préparation en bureau communautaire, le conseil communautaire de Billom Communauté a prescrit l'élaboration de son PCAET le 13 novembre 2017, pour une élaboration au cours de l'année 2018 et une mise en œuvre des premières actions en 2019.

ECOPOLE

L'Ecopôle du Val d'Allier se situe sur les communes de Pérignat-ès-Allier et La Roche Noire sur un espace de 123 hectares dont 30 sont des bassins en eau. Il est porté par le Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique de Billom Communauté et Mond'Arverne Communauté. Les deux EPCI participent au financement de la structure à hauteur respectivement de 33 et 67 %. Toutefois, en décembre 2017, une concertation a eu lieu entre les deux intercommunalités et la décision a été prise de porter ce financement à 50/50 en 2019 après une période de lissage en 2018 à 40/60.

Mars 2017 a été marqué par la fin d'exploitation des carrières et le recrutement de la première chargée de mission dès le mois de juin. La gestion du site est faite par la Ligue de Protection des Oiseaux qui multiplie les plantations et les aménagements pour rendre le site le plus accessible possible aux visiteurs.

2017 aura également vu naître une réflexion avec les pêcheurs de tout le secteur avec comme objectif la création d'une association qui pourrait gérer et exploiter le site sur l'un des bassins.

Une première présentation du projet et de la démarche a été faite en bureau du 9 octobre puis en conseil communautaire le 13 novembre.

GEMAPI - Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations

Afin de mettre en œuvre la GEMAPI sur le territoire, Billom Communauté a rencontré :

- le Syndicat Mixte des Vallées de la Dore et de la Veyre qui a proposé (et la CC l'a validée) une délégation de compétence pour le ruisseau des Assats (Chauriat, Mezel, Pérignat, St-Bonnet, St-Julien et Vertaizon). Le SMVVA a obtenu la validation d'un seul contrat territorial à l'échelle de 5 bassins versants sur lesquels il agit. Les Assats représentent 8 % du linéaire total de tous les cours d'eau de ce futur contrat.

- La CC Entre Dore et Allier, afin de réfléchir à la mise en œuvre d'un contrat territorial sur le Jauron et le Litroux pour lesquels chaque EPCI est concerné pour environ 50 % du linéaire. Après une première réunion de l'État à l'échelle départementale sur la question de la GEMAPI, nos deux intercommunalités ont été vivement encouragées à agir en ce sens.

- Le PNR Livradois-Forez qui envisage de devenir EPAGE afin de porter un contrat territorial unique pour l'ensemble de la Dore et son bassin versant.

Dore Moyenne

Le contrat restauration entretien (CRE) de la Dore moyenne a été signé en 2005. 8 CC sont partenaires avec le soutien financier du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Les dépenses sont réparties au prorata du linéaire (7.36% pour la CC). Le contrat concerne principalement le ruisseau du Miodet ; St-Dier-d'Auvergne, Estandeuil, St Jean-des-Ollières et Trézioux sont les communes situées sur le bassin versant.

Boisements gênants

Depuis 2005, la CC et le Conseil départemental ont signé une convention de partenariat pour la reconquête paysagère et/ou agricole de boisements dits gênants.

Nombre de dossier déposé en 2017 : 1 sur la commune de St-Dier
Montant total subventions accordées par le CD :

- coupe : 0 €
- dessouchage : 733 €

Environnement

ENS Puys de Mur et de Pileyre

Les puys de Mur et de Pileyre (situés sur les communes de Chauriat, Dallet, Mezel et Vertaizon) sont labellisés depuis 2007 Espace Naturel Sensible d'Initiative Locale par le Conseil départemental. Depuis 2013, la CC, sur ces 367 ha, mène des actions de mise en valeur, de préservation et de protection du site.



Accueil sur site de la journée départementale des ENS - mai 2017

Plan de gestion

2017 est la dernière année de mise en œuvre du plan de gestion quinquennal.

Après 26 plantations d'espèces locales dans un verger créé fin 2015, la CC a finalisé les aménagements :

- en apposant un panneau d'accueil explicatif ainsi que les panneaux indiquant le nom de l'arbre et celui des enfants ayant participé à sa plantation,
- en installant une table de pique-nique,
- avec la création – par la régie de territoire – d'un escalier en bois afin de circuler d'une parcelle à l'autre,
- avec des travaux de terrassement pour accéder aux parcelles du haut.

Nathalie Batisse, ethnobotaniste, a également accompagné le PAH dans des visites à deux voix alliant histoire, archéologie et environnement. Ces rendez-vous ont permis à la population locale de découvrir les richesses de ce site et de s'approprier son patrimoine local.

En novembre, le Conseil communautaire a

accepté la rétrocession de nouvelles parcelles acquises par l'EPF-Smaf sur les communes de Mezel et Dallet. La CC bénéficie de 80 % de subventions (à part égale entre le Département et la Région) sur le foncier.

Au deuxième semestre, un groupe de 6 personnes (élus et techniciens) s'est réuni pour travailler sur la conception de la plaquette de découverte du site, à l'instar de ce qui s'est fait sur les autres sites ENSIL du Département. Après la rédaction des textes et le choix des photos, la consultation pour la conception et l'impression a été lancée en fin d'année.



Autre consultation, celle du recrutement d'un bureau d'études chargé de réaliser l'évaluation du premier plan de gestion et la rédaction du second plan 2019 – 2023. Ce travail sera réalisé par Latitude et se déroulera sur l'année 2018, année durant laquelle aucune action ne pourra être mise en œuvre car non subventionnée.

Toutes les actions bénéficient à minima de 40 % d'aide du CD et pour les deux dernières ci-dessus (communication et étude), une subvention complémentaire de 40 % a été sollicitée auprès du Leader du Val d'Allier.

Les ENS dans le département

Le CD a choisi Mezel et le puy de Mur pour organiser sa journée annuelle des ENS : différentes interventions autour de cette politique spécifique du département, du fonctionnement et de l'importance des zones humides pour la biodiversité et les abeilles, visite du verger conservatoire avec lecture de paysages et intervention sur les chauves-souris.

Réseau de lecture publique

rue des Boucheries
63160 Billom
tel: 04 73 79 00 45

Le service

2 coordinatrices

Le réseau

7 médiathèques
13 bibliothèques dont une
informatisée en 2017 : Estandeuil
8 salariés
90 bénévoles

Convention et règlement

Le 27 mars, le conseil communautaire a adopté une convention de fonctionnement et un règlement intérieur harmonisés du réseau. Les 20 communes concernées (CF carte) ont ensuite validé ces documents.

Logiciels

Le réseau des bibliothèques fonctionne toujours avec deux logiciels : Orphée et PMB.

Le Conseil départemental souhaiterait proposer un logiciel unique pour tout le département. Il fera son choix courant 2018. Il nous a présenté son cahier des charges. Il s'agirait d'un catalogue commun aux réseaux intégrés respectant chaque charte graphique pour l'OPAC (catalogue accessible en ligne). La MD se chargerait du catalogage afin de constituer un outil le plus net possible.

PMB et Orphée viendront nous présenter leur nouvelle version en mai 2018.

Communication

CF page 37

1 955 lecteurs (dont 175 inscrits aux ressources numériques de la MD (auto formation, films, musique, ebooks)
• 1 053 adultes
• 902 jeunes

44 791 prêts

64 137 documents sur l'ensemble des 20 bibliothèques et médiathèques du réseau.
5 558 ouvrages appartiennent à Billom Co, dont 959 acquisitions en 2017

366 jeux dont **200** acquis et répartis sur les bibilothèques et médiathèques de l'ex Mur-ès-Allier

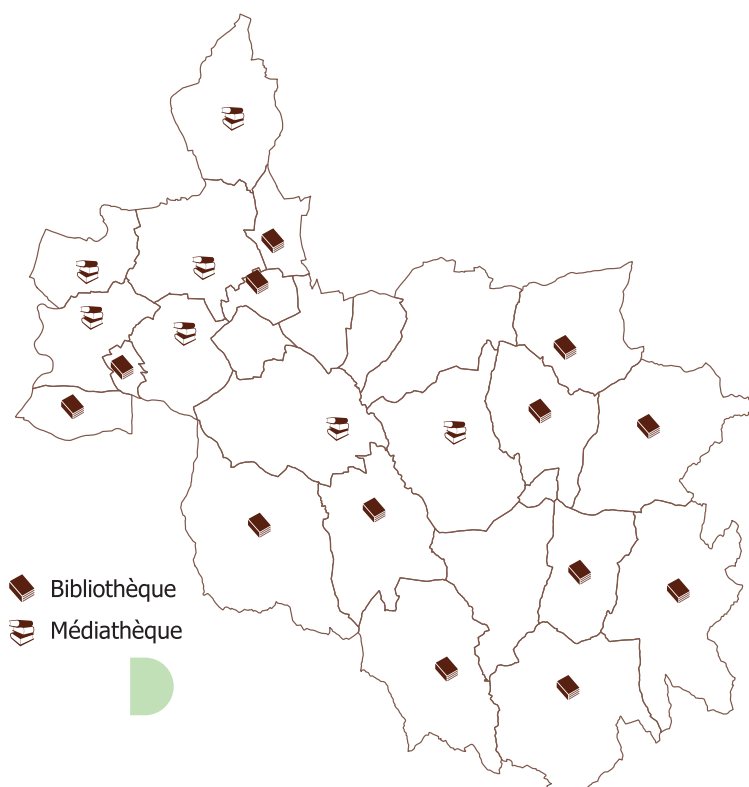
3 formations organisées ou accueillies

- Raconte-Tapis, 5 bénévoles à Billom (MD)
- Gestion d'une bibliothèque, 10 bénévoles à Bouzel (MD)
- Biennale des illustrateurs de Moulins, 15 personnes (en partenariat avec le RAM)

37 séances de lecture en direction des tout-petits
31 avec le RAM dans 9 communes, 5 aux Pitchouns, 1 aux Petits Dômes

3 malles de jeux en prêt

3 animations jeux en direction des personnes âgées à la MARPA de Pérignat



Culture

Réseau de lecture publique

Le réseau de bibliothèques est un service public qui a pour missions :

- d'informatiser les bibliothèques en proposant un catalogue commun,
- de mettre en place des politiques documentaires et des animations concertées,
- de former les bénévoles et les salariés du réseau,
- d'encourager la coopération entre les bibliothèques pour renforcer le développement de la lecture publique.



Médiathèque de Mezel

La fête du jeu 2017

4^{ème} édition et toujours autant de succès. Plus de 400 personnes venues de tout le territoire mais également des communes voisines. Cette année, un partenariat très fort avec la MARPA venue animer ses jeux d'extérieurs. Les espaces Kapla et Playmobil n'ont pas désempé et l'espace petite enfance, animé par le RAM, a fait le bonheur des tout-petits. Enfin, les jeux de société, animés par les bibliothèques, ont réuni adultes, enfants et adolescents pour une après-midi en famille. Tous les jeux proposés sont empruntables en bibliothèque et c'est aussi le but de la fête du jeu que de valoriser le fonds jeux du réseau de lecture publique.



Prix des lecteurs Croc'en livres 2017 – 2018

Deux prix des lecteurs ont été proposés : un pour les adultes et un pour les jeunes. 13 bibliothèques du territoire participent à ces prix financés par le Conseil départemental (5 000 € pour les acquisitions et les animations).

- Le prix adulte : 60 inscrits, 5 romans et 5 Bandes Dessinées (BD) adultes. Rencontre des lecteurs à la bibliothèque de Billom avec une lecture à voix haute d'extraits de la sélection par Sophia Shaikh (une trentaine de personnes était présente, Philippe Skaljac a récolté des expériences de lecteurs).

- Le prix jeunesse : 20 inscrits, 6 BD jeunesse.

Un atelier BD a été proposé le 24 janvier à la médiathèque de Mezel animé par Rémy Saladin : 8 enfants ont participé et ont dessiné leurs héros à partir des BD de la sélection.

Ouvrez, ouvrez les livres aux bébés

En 2016, les deux intercommunalités ont participé et Billom communauté a donc reçu Yann Rambeau, auteur du "Roi aux petits pieds". Il a rencontré ses jeunes lecteurs à la médiathèque de Mezel et à la médiathèque de Billom.

Le réseau des bibliothèques et le RAM ont de nouveau participé au dispositif mis en place par le Conseil départemental en 2017. Neuf bibliothèques se sont mobilisées pour permettre aux écoles de choisir l'album jeunesse offert aux nouveaux-nés et enfants adoptés en 2018. Au total 23 classes ont voté pour l'album Petit volcan.

L'auteur Mickaël Crosa viendra à notre rencontre en mai 2018.



Ecole de Musique

Le service

1 directeur
19 enseignants

4 lieux d'enseignements

Billom
Vertaizon
Chignat
Saint-Dier-d'Auvergne

Enseignements individuels

Flûte traversière
Clarinette
Saxophone
Trompette
Trombone
Tuba
Percussions
Guitare
Guitare basse
Piano
Accordéon
Violon

L'école

Bruit'sonnière

Ecole associative (sur les 5 communes d'ex Mur-ès-Allier) conventionnée avec la CC qui apporte une aide de 50 % du coût par élève (soit 22 227 € en 2017, plus une aide de 1 500 € en investissement)
77 inscriptions dont 18 adultes
7 enseignants
4 lieux d'enseignement (Chauriat, Dallet, Mezel, Pérignat)
5 instruments enseignés : piano, guitare, percussions, accordéon, trompette
3 ateliers regroupant 10 élèves
Événement fort : diverses animations musicales pour les 20 ans de la Lyre Pérignatoise en juin.

240 élèves (année scolaire 2016/2017)

- 196 enfants
- 44 adultes

12 instruments enseignés

7 ensembles musicaux

Chorale enfant, orchestre junior, Le brass, Ensembles jazz, Musiques actuelles, Ateliers percussions, Ateliers guitares

20 concerts sur 9 communes / 2 500 spectateurs

2 harmonies partenaires

- le Cercle musical de Saint-Dier
- l'OHEV (Orchestre d'Harmonie Enfants de Vertaizon)

4^{ème} édition du stage d'orchestre

Du 19 au 21 avril à Glaine-Montaigut, 15 élèves de 1^{er} cycle ont abordé collectivement les différents aspects de la préparation d'un spectacle. Thématique « Les musiques de dessins-animés ».

L'objectif pédagogique était double :

- Favoriser les échanges musicaux entre les élèves de l'école de musique.
- Sensibiliser, initier et mobiliser leur créativité autour de différentes pratiques artistiques : musique, théâtre, arts plastiques. En groupe, les élèves ont alterné le travail purement musical sur partitions avec un travail d'écriture et de mise en scène.

Le spectacle a été donné devant 8 classes maternelles de Billom et primaires de St-Julien-de-Coppel le 26 juin.

Encadrement : F. Germot, directeur et chef d'orchestre ; V. Dumarcet : marionnettiste

Réorganisation des enseignements « Musiques Actuelles »

Les ateliers Musiques Actuelles créés en 2014 regroupent en 2016-2017 15 élèves en guitare, chant, clavier, basse et batterie. Afin d'homogénéiser et d'élever leur niveau musical, plusieurs aménagements ont été réalisés :

- Mise en place d'un 3^{ème} atelier destiné aux plus jeunes
- Mise en place d'un cours de formation musicale spécifique
- Mise en place du dispositif « cours ressources » qui offre un nouveau format de travail (2 élèves sur 40 mn) en complémentarité directe avec l'atelier Musiques Actuelles ; pour cette 1^{ère} année, 10 élèves en guitare et chant s'y sont inscrits.

Culture

Ecole de musique

L'école intercommunale de musique est un service public d'enseignement et de pratique de la musique. Sa mission est également d'initier et de porter des projets culturels sur le territoire.



Concert du stage d'orchestre à St Julien en juin

Actions en collaboration ...

... avec les scolaires

Mini-opéra « A Propos d'animaux » le 12/05 à Billom.

Participation de 6 classes de cycle III (140 enfants) des écoles de Beauregard, Chas, Vertaizon et la chorale enfants de l'école de musique.

Travail sur l'année avec :

- Un intervenant en milieu scolaire (JF De Groote)
- Une comédienne Sophia Shaïk
- Les enseignants de l'école de musique

... avec les hôpitaux / EHPAD

A l'hôpital de Billom

- 2 concerts d'élèves les 20/12 et 05/04
 - 30 heures d'ateliers hebdomadaires « Musique et motricité » encadrés par un professeur spécialisé de l'école de musique, Claudine Genestoux, pour environ 15 participants.
- Rentrée 2017 : poursuite de l'action à Billom et à l'EHPAD de St-Jean-des-Ollières.

... avec les différents services communautaires

- le RAM et le réseau des bibliothèques : vernissage du Miam-miam des livres le 07/09 à Vertaizon.

- le service culture et Ciné-parc
 - Ciné-goûter le 20/12 à St-Dier.
 - Concert le 24/03 pour la « soirée coup de cœur » du court-métrage à Billom
 - Projet transversal « Jazz/rock » rassemblant 3 ensembles de l'école + l'OHEV (70 musiciens au total)
 - Animation pour le "jour le plus court" : projection de courts-métrages le 18/12 à Saint-Jean-des-Ollières.

- le PAH : projet autour des musiques traditionnelles d'Auvergne. Projet impliquant 20 élèves de l'école de musique autour de la découverte et la pratique de ce répertoire. Encadrants : Louis Pierre et Béatrice Terrasse, 2 intervenants-musiciens membres de l'AMTA. Aboutissement du projet lors des Journées du Patrimoine du 18 juin 2017 à St-Dier-d'Auvergne.

... avec les différentes écoles de musique du département

- Les « Rencontres inter-classes de clarinette » les 8 et 9 avril à St Julien. Rassemblement de 40 élèves des écoles de Chamalières, Aubière, Lezoux, Le Cendre et Billom Communauté pour un stage associant musique et théâtre.



Service culture

rue des boucheries
63160 Billom
tél : 04 73 79 00 45

Le service

1 animateur (poste augmenté de 60 à 80 % à partir de décembre)

PEAC

Le service culture a commencé dès l'automne à travailler à la mise en place de ce Projet d'éducation artistique et de développement culturel de territoire qui verra le jour dès la rentrée 2018.

L'éducation artistique et culturelle constitue une priorité très forte pour le gouvernement : l'État, la DRAC, la Région et le Conseil départemental s'associent pour accompagner les territoires dans la mise en place de projets structurants, sur une durée de 3 à 4 ans. La jeunesse (au sens large : 0 à 25 ans) est la porte d'entrée choisie pour toucher de façon plus large le tout public (parents, grands-parents, publics isolés, et de ce fait l'inter-générationnel).

Communication

Le service culture (PAH, action culturelle et réseau des bibliothèques) ce sont environ 130 articles de presse par an (quotidien « la Montagne » édition " Thiers Ambert " essentiellement mais aussi « Zap », « Info magazine », « Semeur hebdo », « La gazette », les journaux communaux... sans compter les autres éditions de « La Montagne »), de nombreuses émissions de radio, la page facebook actualisée plusieurs fois par semaine, le site de la CC, la communication Ciné-parc etc.

Outil de communication du service :
CF page 37.

15 projections cinématographiques

2 résidences d'artistes

124 heures de médiation artistique

5 expositions

Fréquentation : 3 700 personnes

- 2 026 spectateurs cinématographiques
- 1 674 personnes touchées dans le cadre des résidences

12 manifestations culturelles ont été soutenues pour un montant de 8 000 €

Cinéma

2017 a été une année très importante en matière de projections et de fréquentation avec notamment :

- la mise en place de carte blanche avec les artistes en résidence qui choisissent 3 fois dans l'année des films à projeter au public...
- l'élargissement géographique des diffusions de courts-métrages dans le cadre du dispositif « L'école va au cinéma » pendant le festival du court-métrage de Clermont-Ferrand. Nouvelles séances à Mezel et Vertaizon.
- un travail très étroit avec Ciné-Parc avec une équipe très ouverte et très dynamique.

Nous trouvons d'année en année une bonne complémentarité ce qui nous permet de gagner et de fidéliser le public sur le territoire.



Actions transversales

Pour la mise en œuvre de ses manifestations, le service culture travaille en synergie avec d'autres services de la Communauté de communes comme le réseau des bibliothèques, le Pays d'Art et d'Histoire, l'Ecole de musique... Le public concerné a la possibilité de découvrir d'autres domaines ou disciplines artistiques. Cela permet également de donner du lien et du sens à la politique culturelle de la CC en général.

Culture

Saison culturelle

Le service culture de Billom Communauté, invite chaque année, un ou des artistes en résidence longue sur le territoire (arts plastiques, son, photo, théâtre, cirque, danse etc). Il met en place et coordonne les actions de médiation et de diffusion des artistes invités. Parallèlement, des temps "cinéma" sont également programmés, en lien ou non avec les résidences (sous la forme de cartes blanches), des ciné-goûters, des soirées courts-métrages...



Résidences

Au cours de l'année 2017 se sont succédées 2 résidences : celle du photographe Nicolas Anglade avec son projet « *Adventice* » co financée par la Région Auvergne Rhône-Alpes (via le Grand Clermont) et la DRAC Auvergne Rhône-Alpes et celle du documentariste sonore Philippe Skaljac avec son projet « *Tendez l'oreille* », co financée par la Région (dispositif FIACRE), le Conseil

départemental (DALD) et la DRAC (réponse en cours). Les deux artistes ont travaillé ensemble sur un projet de diaporama sonore pour l'ouverture de la saison culturelle le 20 octobre 2017 à Egliseneuve et la passation des résidences !

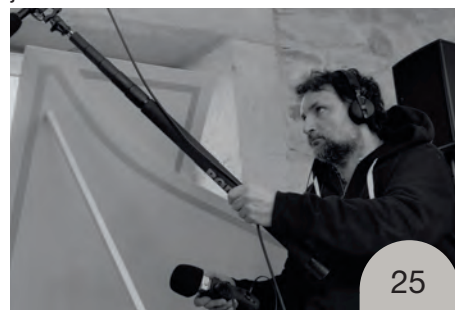
Nicolas Anglade

De janvier à juin 2017 les actions de médiation avec le photographe Nicolas Anglade ont été denses et nombreuses. L'artiste est intervenu 3 demi-journées dans chacune des 6 classes de cm² de Billom et Vertaizon et 4 classes de 4^{ème} (Billom et Saint-Dier). Ces ateliers ont donné lieu à la création de 4 expositions photographiques.

Le photographe a également réalisé deux expositions de son travail en cours de résidence à Billom et à Pérignat-ès-Allier, quatre promenades photographiques, deux cafés-photos et deux rencontres dans les médiathèques (Vertaizon, Egliseneuve). Des œuvres ont également été mises à disposition du public sous forme d'un prêt dans ces médiathèques. Ces temps « tout public » ont été appréciés et bien fréquentés.

Philippe Skaljac

De septembre à décembre 2017, la résidence de Philippe Skaljac a commencé en beauté avec 2 cartes blanches cinéma « *A voix haute la force de la parole* » pour l'ouverture de la saison à Egliseneuve et « *Liberté* » pour les collégiens de Billom et de Saint-Dier (+ une tout public le soir) dans le cadre du festival « *Itinérances tsiganes* ». Philippe Skaljac a également commencé à faire connaissance avec le territoire et à rencontrer résidents et professionnels des différents centres où il interviendra tout au long de l'année à savoir : « Maison d'enfants la Peyrouse », « ESAT » à Egliseneuve, Foyer Occupationnel « La Croix marine » à Pérignat et maison de retraite « La miséricorde » à Billom. Les actions de médiation auront lieu à partir de janvier 2018.



Service Pays d'Art et d'Histoire

rue des boucheries
63160 Billom
tél : 04 73 79 00 45

Le service

1 animatrice de l'architecture et du patrimoine

Maison du Tourisme

En 2017, la Maison du Tourisme du Livradois-Forez a réalisé une étude de stratégie marketing pour les 5 prochaines années qui a permis d'arrêter le concept suivant « Parc Naturel régional du Livradois-Forez, l'Auvergne des nouvelles expériences ». A partir de là, le positionnement du territoire a été entièrement revu et une nouvelle organisation interne a été repensée. Ceci est d'autant plus nécessaire que fin 2017, la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne a décidé de déléguer sa compétence (et donc de transférer son personnel) à la MDT pour rejoindre Billom Communauté et Entre Dore et Allier. Billom Communauté cotise à hauteur de 114 508 € pour une action de la MDT sur ses 26 communes mais ne paie que pour les 21 d'ex Billom St-Dier Vallée du Jauron. Les retombées économiques pour 2016 sont évaluées à environ 1,5 millions d'euros dans l'hébergement marchand (selon Auvergne Rhône Alpes Tourisme).

Partenariat

Depuis 2014, le PAH bénéficie d'un partenariat important avec le Conseil départemental.

En 2017 le service a également participé aux différents ateliers organisés dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Le PAH est associé au service culture pour travailler avec Philippe Skaljac sur la rafle du 16 décembre 1943.

Communication

Voir page 37.

33 visites et 506 visiteurs

visites guidées, visites insolites, visites nocturnes, excursions.

4 Conférences

L'évolution de la ville de Billom, les paysages et la nature, la question de la restauration et l'alimentation au Moyen-Age.

1 Exposition

"Banquet et ripailles à l'heure médiévale" prêtée par le PAH de Riom.

7 Ateliers 6 - 12 ans et en famille

Les jeux anciens, les friandises au Moyen-âge et architecte d'un jour.

Service éducatif

Les interventions pour les écoles se développent avec de nouvelles propositions chaque année qui viennent étoffer les ateliers déjà existants.

Les thématiques abordées ont été les suivantes : l'architecture romane et gothique, le vitrail, la maison au Moyen-Age, l'alimentation au Moyen-Age, l'architecture militaire au Moyen-Age, l'archéologie, la lecture de paysage ou encore l'évolution de la ville.

Suite à la volonté du rectorat de soutenir l'action éducative du PAH, un professeur d'histoire-géographie du collège du Beffroi est détaché pour suivre le travail que le service éducatif mène auprès des écoles.

Ainsi, au 2^{ème} semestre 2017, l'intervention autour du patrimoine médiéval a été entièrement revue avec la création d'un livret pédagogique comme outil pédagogique à destination des primaires et des collégiens.

Pendant les vacances les "mercredis des 6-12 ans"

Une nouvelle formule : « les ateliers en famille » qui connaît déjà un vif succès et sera développée en 2018. Des thématiques qui permettent de découvrir le territoire en s'initiant à l'art et à l'architecture : les périodes antique et médiévale ont été ciblées en 2017.

Le PAH a créé une offre spécifique pour les scolaires hors territoire qui est diffusée dans le catalogue de la MDT depuis septembre 2017. Quatre groupes ont été accueillis soit 224 élèves.

Les tarifs du pôle éducatif ont été légèrement augmentés pour les écoles reçus à partir de septembre.

Au regard de l'évolution du service éducatif, et du nombre croissant de classes accueillies, le conseil communautaire de Billom Communauté a délibéré au 2^{ème} semestre en faveur de la création d'un poste à mi-temps dédié à cette activité.

1 312 élèves accueillis soit 54 classes et 10 écoles / collèges différents



Tourisme et Patrimoine

Pays d'art et d'histoire

La CC est labellisée Pays d'art et d'histoire depuis mars 2010. Ce label, décerné par le ministère de la culture et de la communication, qualifie des territoires qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et au cadre de vie.

Le conseil communautaire du 25 septembre s'est positionné favorablement pour le renouvellement du label et son extension aux 26 communes.



Lecture de paysage à Vertaizon avec des CM2

Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins et Journées nationales de l'archéologie (18 juin)

Thème national : « *Fêtons ensemble notre patrimoine rural* »

La commune de Saint-Dier a accueilli la JPP en 2017. La thématique nationale a été exploitée sous l'angle du pisé. L'anniversaire de cette 20^{ème} édition nationale était aussi l'occasion de donner un aspect festif à la manifestation. Le programme a donc été conçu autour de ces 2 fils conducteurs :

- exposition autour du pisé, prêtée par le PNR LF,
- ateliers en famille : fabrication de briques en terre crue, atelier art plastique terre imprimée,
- réalisation d'une fresque en enduit pisé,
- concerts de deux musiciens de l'AMTA et d'élèves de l'école de musique. Répertoire de musiques et chants traditionnels d'Auvergne issus en partie du Livradois-Forez

- rencontre avec Nicolas Anglade, photographe en résidence d'artiste et exposition photos du travail réalisé par les collégiens de Saint-Dier et Billom,
- visites guidées de l'église et du prieuré de Saint-Dier.

Cette journée est également la Journée nationale de l'archéologie, des ateliers autour de la fouille et des analyses archéologiques ont donc été proposés.

Cette manifestation a connu un vif succès de par la qualité et la diversité des animations proposées.

Cependant il est toujours difficile de savoir quelle est la fréquentation du public aux expositions. Une estimation est faite autour de 200 personnes sur la journée.

Journées Européennes du Patrimoine (16 et 17 septembre)

« *Patrimoine et jeunesse* »

La thématique nationale a été développée de deux manières différentes :

- le patrimoine à l'attention des jeunes

avec la mise en place de différents ateliers autour de l'exposition « Banquets et Ripailles à l'heure médiévale », de l'architecture romane, du plan relief de Billom, du château fort

- le patrimoine mis en valeur grâce à un concert donné par deux jeunes musiciens dans l'église de Glaine-Montaigut suivi d'un apéritif dînatoire à l'auberge de la forge.

Fréquentation : 230 personnes sur le week end

Aide aux manifestations

Pour la première fois en 2017, la commission tourisme/patrimoine a défini neuf critères d'éligibilité pour aider des manifestations visant à valoriser le patrimoine architectural et paysager du territoire, en lien avec le PAH. Deux actions ont ainsi été soutenues pour un montant de 600 €.

Siège

7 avenue Cohalion
63160 Billom
tél : 04 73 73 43 24

Le service

1 chargé de mission (50 %)

Les commerces

Billom Communauté est propriétaire :

- du multiple rural de Chauriat
- de deux locaux médicaux à Dallet
- de deux commerces à Pérignat-ès-

Allier. Une demande a été formulée par un locataire pour acquérir son local commercial dans lequel il exerçait une activité de service informatique. Après un premier accord sur le principe et le montant, il a finalement rejeté l'offre. La liquidation judiciaire de la société a été prononcée le 16 novembre. Dans le cas de cette procédure, le local a été placé sous l'autorité du mandataire judiciaire pendant trois mois, rendant toute action impossible pour Billom Communauté.

Forum de l'Emploi

En partenariat avec Pôle emploi – Agence de Cournon, un forum a été organisé le 21 mars 2017 à Billom au Moulin de l'Etang.

Cette 3^{ème} édition, encore plus centrée sur la présence d'entreprises du secteur, a permis de réunir près de 60 employeurs et de proposer une centaine de postes à pourvoir. Différents partenaires étaient également présents pour informer les demandeurs d'emploi sur la formation, la validation des acquis de l'expérience, la création d'entreprise, l'insertion, la mobilité...

La fréquentation et les échanges ont été nombreux, avec de 500 à 600 demandeurs d'emploi présents sur la journée.

17 porteurs de projets accompagnés localement à la création ou reprise d'activités

750 000 €

montants estimés des travaux d'aménagement du PAE de l'Angaud

16 000 m²

surfaces estimées de foncier d'activités qui seront créées sur le PAE de l'Angaud à Billom

20 hectares

surface totale de la ZAC des Littes à Dallet

87 % de surfaces déjà vendues et 8 entreprises différentes (dont une exogène) installées

ZAC des Littes – Dallet

La SEAu (Société d'Équipement de l'Auvergne) est concessionnaire. Chaque année, le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) est présenté devant le conseil communautaire. Il arrête les comptes au 31 décembre de l'année n-1.

La société CHRIS TRANS a débuté, à l'automne, l'important chantier relatif à l'implantation de MONDIAL RELAY sur un peu moins de 20 000 m². Cette construction, la plus grande réalisation de la franchise au niveau national, a déjà impulsé une nouvelle dynamique commerciale en apportant une nouvelle image à cette zone initialement orientée vers les activités du BTP et le recyclage de matériaux.

Candidature acceptée en 2017 :

Le SIAREC, syndicat intercommunal d'assainissement de l'est clermontois situé à Pont-du-Château et qui, pour répondre à ses nouveaux besoins, souhaite construire un nouveau siège à haute qualité environnementale. La parcelle choisie est en façade de la zone, au bord de la route départementale et donnera une nouvelle orientation aux Littes avec une activité tertiaire. Le SIAREC a besoin de 4 030 m² dont 1 204 m² d'emprise archéologique.

Les prix de cession des terrains restent inchangés à savoir :

Terrains agricoles : 34 € HT / m²

Emprises archéologiques : 19 € HT / m²

Secteurs de remblai : 10 € HT / m²

Bilan financier

Dépenses réalisées au 31/12/17 : 7 3701 K€ HT dont 1.033 K€ HT d'acquisitions et 1.974 K€ HT de travaux et honoraires sur travaux.

Recettes encaissées au 31/12/17 : 3 295 K€ HT dont 1.958 K€ HT de cessions de terrains, 1 001 K€ de subventions et 266 K€ de participation de la collectivité

Trésorerie au 31/12/17 : 117 K€

À l'instar des nombreuses décisions communales, Billom Communauté a décidé de procéder partiellement à l'extinction de l'éclairage nocturne sur la ZAC des Littes.

Une mission permettant de favoriser la création et la reprise d'activités sur le territoire a été engagée en 2012. L'objectif est d'aider les porteurs de projet afin qu'ils puissent initier leur démarche d'installation dans de bonnes conditions ou encore concrétiser leur projet en trouvant un local adapté à leur activité.

Les commerçants, artisans et chefs d'entreprises présents sur le territoire peuvent également bénéficier d'un accompagnement personnalisé en fonction de leur projet ou de leur situation.



Projet de Parc d'Activités Économiques de l'Angaud – Billom

Avec l'accompagnement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AITIA Conseils), une consultation a été réalisée pour retenir, début 2017 le maître d'œuvre. Celui-ci a pour mission de réaliser les études pré-opérationnelles dans la perspective de lancer la phase opérationnelle et les travaux courant 2018.

Ainsi ont été réalisés en 2017 :

- le dossier demande de cas par cas pour l'étude d'impact
 - le dossier loi sur l'eau
 - l'avant-projet et le projet définitif
 - le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.
- La consultation a eu lieu de décembre 2017 à janvier 2018.

Porteurs de projets

En 2017, 17 porteurs de projets et/ou entreprises ont contacté la CC pour solliciter un accompagnement technique, des partenaires financiers ou rechercher un local.

Les projets accompagnés concernent une grande variété de secteurs : de la recherche d'un local pour une micro-brasserie artisanale, à l'accompagnement à la création d'un projet de traiteur ou encore à la reprise d'une boulangerie existante.

Réseaux d'accueil partenaires

La participation aux différents réseaux de partenaires de l'accueil (Cap'actif piloté par le PNR, Réseau accueil du Grand Clermont) permet d'échanger avec tous les partenaires et territoires engagés dans une démarche d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets (retours d'expériences, connaissances des évolutions des dispositifs d'aides, méthodologies de construction d'offres...).

Soutien aux organismes de prêts

La Plate forme d'Initiative Locale "Initiative Issoire Brioude Sancy", à laquelle la CC participe financièrement (50 % de la

cotisation pour le fonctionnement et 50 % pour l'abondement au fond de prêt) a deux principales missions : informer / accompagner les porteurs de projets et octroyer des prêts d'honneur. En 2017, la PFIL a financé la création de 3 nouvelles activités sur le territoire : à Billom (épicerie fine et arts de la table), à Reignat (électricité/aménagements) et à Vertaizon (salle de remise en forme), pour un total de 21 000 € de prêts accordés.

En 2017, la CC a décidé d'adhérer à l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), structure nationale qui a 3 missions principales : le micro-crédit / la micro-assurance / l'accompagnement à la création d'entreprise.

Une convention a été signée pour la période 2018 – 2020. Elle prévoit le versement d'une participation de la CC à hauteur de 1 000 € par entreprise (plafonnée à 10 000 € par an). En 2017, l'ADIE a soutenu 4 porteurs de projets sur Billom, Bongheat, Montmorin et St-Dier-d'A. (activités de vente de plats cuisinés, cabinet de sophrologie, manufacture de collants fantaisie, bijouterie-joaillerie) pour des prêts d'un montant total de 8 600 €.

Siège

7 avenue Cohalion
63160 Billom
tél : 04 73 73 43 24

Le service

1 chargé de mission (50 %)

Partenariat

Pour l'année 2017, le Conseil départemental s'est engagé dans la mise en place de conférences et d'ateliers participatifs autour du PLUi pour les élus et les citoyens. Plusieurs conférences et ateliers ont donc eu lieu autour des paysages et de la construction : ateliers paysages, atelier Kapla, atelier numérique.

Droit de préemption urbain

Le Droit de Préemption Urbain (DPU) correspond à la possibilité d'acheter en priorité un bien immobilier mis en vente. Un tel droit est accordé aux communes ou EPCI en vue de la réalisation d'opérations d'intérêt général. Les opérations concernées peuvent intéresser la politique locale de l'habitat, la construction d'équipements collectifs, le maintien ou le développement d'activités économiques, la lutte contre l'insalubrité, la constitution de réserves foncières, la sauvegarde du patrimoine, bâti ou non bâti, etc. Deux DIA ont fait l'objet d'une préemption en 2017 sur le territoire.

Les documents d'urbanisme du territoire

- 6 cartes communales
- 3 plans d'occupation des sols
- 3 communes en RNU
- 9 PLU approuvés
- 5 PLU en cours de révision / élaboration

Objectif 2019, 1 PLUH communautaire

13 temps de concertation grand public

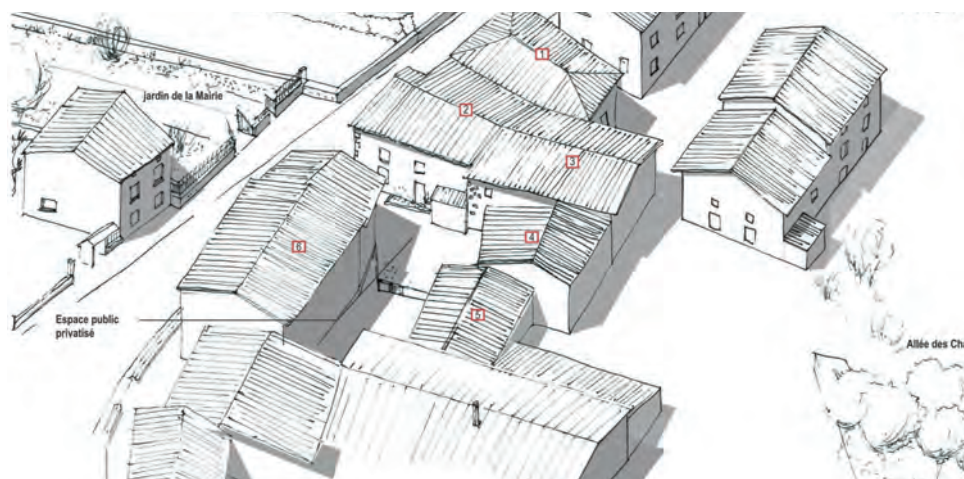
2 notes d'information dans le cadre de l'élaboration du PLUH

360 déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

traitées par Billom Communauté, illustrant la dynamique du marché de l'immobilier du territoire

Atelier d'Urbanisme Rural

Ce service, mis en place par le Parc naturel régional Livradois-Forez et lancé officiellement le 14 décembre 2012, est ouvert aux communes (périmètre PNR) et aux Communautés de communes pour les accompagner dans la conception et la réalisation de leurs projets dans les domaines du paysage, de l'architecture et de l'urbanisme.



Les projets accompagnés et conseillés en amont par l'atelier en 2017 :

- Billom : réhabilitation de l'ancien Collège ; construction d'une maison de l'enfance et d'une école maternelle ; réaménagement des abords du Collège ; réaménagement du parc public et jeux pour enfants Parc des biches.
- St-Jean-des-Ollières : rénovation de bâtiments communaux (cantine et salle polyvalente) ; aménagement du patio de la salle des fêtes ; traitement accès école / cantine ; rénovation d'un îlot en centre-bourg.
- Montmorin : requalification des abords de l'espace salle des fêtes, mairie et école
- Trézioux : aménagement de la traverse - Phase 3 du PAB.
- Bongheat : réaménagements de la Serve du Curé.

Urbanisme

A partir de mai 2016, les Communautés de communes de Billom Saint-Dier / Vallée du Jauron et de Mur-ès-Allier s'étaient engagées conjointement dans la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLU-H). Cette démarche est poursuivie par Billom Communauté à l'échelle des 26 communes du territoire. Le PLU-H, document de planification et de projet territorial, offrira un cadre d'aménagement et de développement partagé par toutes les communes, à horizon 2030.



Le PLU en visite n°2 à Chignat-Vertaizon

PLU intercommunal

Au cours de l'année 2017, le service urbanisme :

- a accompagné les élus dans la démarche d'élaboration du PLU-H communautaire en lien avec les deux bureaux d'études missionnés (Etudes Actions et BioInsight),
- a préparé et co-animé des réunions et temps de concertation de la démarche PLU-H.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), véritable projet de territoire pour Billom Communauté, a été élaboré sur le premier semestre. Ce document a fait l'objet de présentations publiques, de réflexions / discussions en conférence intercommunale des maires et d'un débat en conseil communautaire. Le second semestre a été consacré à l'élaboration du projet de zonage.

Plusieurs réunions...

- 11 Groupes projet
- 4 Réunions publiques
- 2 Ateliers PADD
- 1 Conférence des maires
- 1 Comité de pilotage

- 9 Rendez-vous du PLUI
- 2 Groupes territoriaux

Entre septembre et novembre, se sont tenus 9 rendez-vous à destination du grand public. Ces temps de concertation, malheureusement trop peu fréquentés par les habitants, ont malgré tout permis d'impliquer, en plus des élus communautaires, certains élus municipaux sur des temps terrain, ateliers et conférences thématiques.

PLU communaux

... quelques démarches en cours de finalisation

- **Vassel** : poursuite de l'accompagnement à l'élaboration du PLU – phase règlement graphique et écrit + arrêt
- **Egliseneuve** : poursuite de l'accompagnement à la révision du PLU – phase règlement graphique et écrit + arrêt + enquête publique + approbation
- **Vertaizon** : poursuite de l'accompagnement à l'élaboration du PLU – phase règlement graphique et écrit + arrêt + enquête publique + approbation
- **Billom** : poursuite de l'accompagne-

ment à la révision du PLU – phase règlement graphique et écrit + arrêt.

Service instruction des actes d'urbanisme

Avec la fin de la gratuité du service d'instruction de l'État pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants, un nouveau service ADS (Autorisation du Droit des Sols) a été créé par le Grand Clermont au cours du premier semestre 2015. En 2017, 19 communes du territoire financent ce service pour instruire les permis de construire.

Etudes centre-bourg

Dans le cadre du PLH, deux études de reconquête et de réaménagement de centre-bourg ont été accompagnées à Billom et à Saint-Jean. Ces deux démarches, largement concertées auprès des habitants, permettent aux élus d'avoir une stratégie de développement de leur centre-bourg à la fois sur les volets habitat, social, économie et aménagement des espaces publics.

La politique de l'habitat du territoire, traduite jusqu'à présent dans les deux Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) de Billom Saint-Dier / Vallée du Jauron et de Mur-ès-Allier, est en cours de re- définition dans le cadre de l'élaboration du PLUH communautaire.

Les actions engagées en matière d'amélioration de l'habitat, d'efficacité foncière et de lutte contre la précarité énergétique se poursuivent et s'engagent sur l'ensemble du nouveau territoire. Deux actions emblématiques : OPAH et ZPH

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Lancée en juin 2016, l'OPAH a permis de soutenir 24 dossiers en 2017 tous pour des propriétaires occupants. 20 interventions ont porté sur le programme « Habiter Mieux » (lutte contre la précarité énergétique), 3 sur des adaptations du logement au handicap/vieillessement et 1 pour la mise en sécurité du logement et la salubrité.

La Communauté de communes a apporté une aide totale de 14 717 € et l'ANAH de 181 205 € soit 195 922 € qui ont été investis sur le territoire d'ex Billom Saint-Dier Vallée du Jauron pour aider les ménages à revenus modestes ou très modestes à améliorer leur logement.

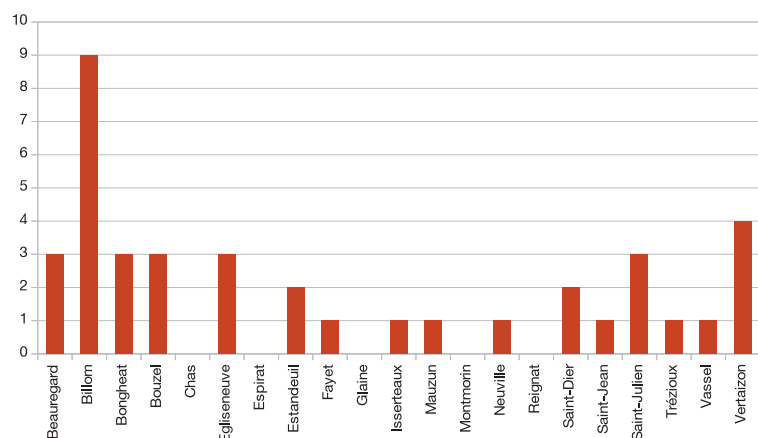
Quatre CTS (Comité technique social) se sont tenus avec les différents partenaires

(ANAH, SOLIHA, ADIL, ARS, CAF, circonscription médico-sociale) pour aborder les situations socialement les plus difficiles afin de mettre en place l'accompagnement nécessaire à la résolutions des problèmes.

En 2017, Billom Communauté a également sollicité l'ANAH pour élargir le périmètre de l'OPAH aux 26 communes et intégrer ainsi les 5 communes d'ex Mur-ès-Allier. De nombreux aller-retour ont été nécessaires durant plusieurs mois mais l'avenant a pris effet au 1^{er} janvier 2018.

Parallèlement à ces actions de terrain, la Communauté de Communes participe à diverses réunions organisées par l'ANAH avec notamment plusieurs réunions de concertation où sont conviés les territoires ayant mis en place une OPAH, les opérateurs (dont SOLIHA) et le Conseil départemental. Elles ont lieu environ tous les deux mois.

Répartition des dossiers par communes
(ex Billom Saint-Dier Vallée du Jauron)



Zone Pilote habitat

Dans la continuité des études de 2006 et 2013 menées sur Mur-ès-Allier, la CC a lancé la phase opérationnelle qui consiste en un accompagnement professionnel gratuit par un architecte pour des futurs habitants de Pérignat-ès-Allier et St-Bonnet-lès-Allier sur des biens immobiliers communaux identifiés (parcelles ou maisons à réhabiliter, diviser...). Les objectifs sont de permettre la réhabilitation de maisons inoccupées, d'offrir des espaces de constructions dans le bourg et d'accompagner la production de logements répondant aux aspirations actuelles en termes de confort, de cadre de vie et aussi de maîtrise des coûts. Pour cela, Boris Bouchet a été retenu et a rencontré, fin décembre la douzaine d'acquéreurs potentiels à qui la démarche novatrice a été exposée. Cette mission est subventionnée à 80 % par le Département et la Région et doit permettre d'accompagner les futurs habitants jusqu'au dépôt du permis de construire.

Le service "Bus des Montagnes" mis en place en 2013, « labellisé » par le Conseil départemental, dessert le marché de Billom tous les 15 jours. Trois entreprises de transport différentes assurent la desserte.

Les objectifs :

- maintenir un service à la population,
- faciliter ses déplacements
- permettre ainsi à des personnes âgées ou non, d'accéder au pôle de vie de Billom.
- rompre l'isolement spécifique aux territoires ruraux.



Modalités du Bus des Montagnes

Le service fonctionne de manière différente selon les communes :

- 2 lignes directes avec un arrêt par commune (sans réservation-au tarif de 2 € le trajet soit 4 € l'aller-retour). Une première ligne pour les communes de Beauregard-l'Evêque, Vertaizon, Vassel, Bouzel, Espirat, Reignat ; la deuxième pour Chas, Chauriat, Dallet, Mezel, Pérignat-ès-Allier, St Bonnet-lès-Allier.

- un transport à la demande à partir du domicile (sur réservation) pour les autres communes (Billom, Bongheat, Egliseneuve, Estandeuil, Fayet-le-Château, Glaine- Montaigut, Isserteaux, Mauzun, Montmorin, Neuville, St-Dier-d'Auvergne, St-Jean-des- Ollières, St-Julien-de-Coppel, Trezioux).

Tarif de 3 € le trajet soit 6 € l'aller-retour.

Le bilan 2016/2017

365 passagers soit 16.59 en moyenne par trajet (12 pour les lignes directes et 2.25 pour le transport à la demande). Le coût du service (10 217 €) est pris en charge par la CC pour 68 % . La billetterie couvre 12,24 % des dépenses et la subvention du Conseil départemental 19,5 %.

SMTC

Au 1^{er} janvier 2018, les communes de Dallet, Mezel et Pérignat-ès-Allier ont adhéré au SMTC et bénéficient désormais d'un service de bus urbain. Cette démarche, initiée en 2017, a amené le président du syndicat clermontois - François Rage - et son directeur - Jean-Yves Bechler - à venir rencontrer, à

l'automne, le bureau de Billom Communauté. L'idée était de lancer une réflexion commune sur les mobilités à l'échelle du territoire de l'EPCI et notamment sur la mise en place d'une ligne express entre le pôle de vie et la métropole, à l'instar de ce que prévoit le SCoT du Grand Clermont. Pour ce faire, il a été décidé de mettre en place un comité technique dont l'objectif sera de faire des propositions aux élus sur les différentes possibilités techniques, financières et juridiques qui permettraient de répondre à la commande.

Le SMTC et Billom Communauté sont donc devenus co-pilotes d'un groupe composé du Conseil départemental, du PNR du Livradois-Forez, de l'Agence d'Urbanisme, du Grand Clermont, de co-voiturage Auvergne et du Conseil régional.

Centre aquatique

13 avenue Victor Cohalion
63160 Billom
tél : 04 73 68 43 22

Le service

1 directeur
6 ETAPS - MNS
2 agents entretien / maintenance
6 agents accueil / entretien

Ouverture au public

Mardi : 12h15 - 13h30 / 16h15 - 21h
Mercredi : 15h45 - 19h
Jeudi : 12h15 - 13h30 / 16h15 - 21h
Vendredi : 16h15 - 19h
Samedi : 13h - 17h30
Dimanche : 9h - 12h30

Caractéristiques

Un bassin sportif de 375 m², 6 lignes d'eau de 25 m, profondeur de 1,2 à 2 m
Un bassin d'apprentissage de 80 m², profondeur de 1,2 m, jets massants
Une pataugeoire de 18 m², profondeur de 10 cm à 25 cm
Une aire de jeux d'eau extérieure.

Les associations

Elles ont accès gratuitement au centre après signature d'une convention d'utilisation stipulant les différents points à respecter (ne pas organiser les mêmes activités que la CC / être affilié à une fédération nationale / respecter le règlement). 5 associations fréquentent le centre aquatique : Billom Saint-Dier natation, Billom triathlon, MLC, Jeunes Sapeurs pompiers de Billom, UNSS.

Rapport

Un rapport détaillé du service est consultable au siège communautaire.



3 110 heures d'ouverture

337 jours d'ouverture

Une fréquentation de 92 659 usagers (103 998 en 2014) :

- public : 50 416
- 37 876 scolaires provenant de 41 communes
- 4 367 usagers associatifs

La baisse est une conséquence de la ré-ouverture fin 2016 alors que l'année scolaire était déjà commencée : peu de collèges sont venus en 2016/2017. L'activité des associations a repris d'une manière progressive.

Activités

De nombreuses activités sont organisées : différents cours d'aquagym, des cours de bébé-nageurs, une école de natation, des cours d'aquabike.

Près de 17 500 usagers (soit 34,56 % de la fréquentation "public") ont bénéficié de ces services.

Elles génèrent 113 427 € de chiffre d'affaires.

Zone de chalandise scolaire (2016/2017) du centre aquatique



Billom Communauté
Entre Dore et Allier
Zone de chalandise

Centre aquatique

Le centre aquatique de Billom communauté est un établissement sportif de proximité.

Il est ouvert depuis le 07 mai 2011 et a ré-ouvert le 24 octobre 2016 (suite aux travaux de réfection du carrelage des bassins)

2017 est marqué par :

- le retour des abonnés aux activités
- la venue de toutes les écoles
- le renforcement et l'amélioration de la conduite technique du site.



Une consommation des fluides en baisse

En 2017, le centre aquatique c'est aussi :

Une stagnation de la consommation de gaz et d'électricité par rapport à 2014.

Une diminution de la consommation d'eau de 15%.

Nouvelle organisation du centre aquatique

La fermeture de l'établissement pendant presque deux ans a montré :

- que le niveau de compétence aquatique des élèves s'est dégradé,
- que le nombre d'interventions sur des enfants en détresse a considérablement augmenté. En 2014, 1 intervention sur les groupes scolaires, depuis la ré-ouverture du centre aquatique (5 mois), 12 interventions.

De plus, des contraintes sont apparues :

- liées à la réglementation de la surveillance lors des activités (dorénavant obligatoire),
- à la diminution du nombre de parents agréés Education Nationale (certaines écoles ont de ce fait des difficultés à respecter le taux d'encadrement nécessaire à la pratique de la natation scolaire).

Le conseil communautaire, dans le respect du projet d'exploitation initial, a validé le projet de réorganisation suivant :

- Modifier l'assistance pédagogique apportée aux écoles et apporter ainsi 1 MNS (Maître Nageur Sauveteur) par classe (au lieu de 1 MNS par groupe constitué auparavant),
- Recentrer l'école de natation vers l'apprentissage uniquement (priorité aux non nageurs) et orienter les enfants sachant nager vers le club Billom St Dier Natation,
- Non reconduire certaines activités « marginales » (aquaphobie, perfectionnement...) ; supprimer certains cours d'aquagym dont les horaires sont inadaptés,
- Augmenter les tarifs de location des bassins pour les groupes (hors collège) de 7 € par séance, cela permet de financer une partie du poste supplémentaire (70 %), les 30 % restant étant pris en charge par la CC.



Gens du voyage

La CC s'inscrit dans le cadre du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme, adopté dans le cadre de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000, révisé en 2012.

Les équipements (une aire d'accueil de 10 emplacements pour 20 places caravanes et un terrain familial) datent de 2007 et sont situés route de Lezoux à Billom.



Caractéristiques de l'équipement

Tarifs de location : 1,5 € par jour par place caravane et 2 € par jour pour 2 caravanes, dépôt d'une caution de 50 €.

Emplacement : 150 m², un bloc sanitaire privatif (douche + wc) et un auvent avec évier.

Horaires de présence du gestionnaire : du lundi au vendredi 12h30 – 16h30 ; le samedi : passage de l'agent d'astreinte. Astreintes 7 jours sur 7

Mode de gestion : depuis le 26 octobre 2009, l'entretien général et le suivi technique de l'aire ont été confiés à la société SG2A l'Hacienda/Sercol. Le coût de la prestation de gestion et d'entretien pour 2017 s'est élevé à 55 692 € TTC. L'Etat (Aide au Logement Temporaire) et le CD ont apporté leur soutien financier à hauteur de 34 399 €. L'ALT ayant été réformée au 1^{er} janvier 2015, à partir de 2016 c'est le gestionnaire qui perçoit l'ALT2 et qui la reverse, par le biais d'une convention spécifique, à la CC.

Des réunions mensuelles permettent de faire le point (élus référents + AGSGV 63 + Hacienda + services sociaux).

Ce groupe est élargi (école itinérante, Souris Verte, gendarmerie...) dans le cadre d'une concertation lors de la présentation du rapport annuel en début d'année.

Taux d'occupation

78 % : en baisse de 18 % en raison de la fermeture).

La proportion des familles ayant stationné plus de 276 jours est en hausse par rapport à 2016 ce qui confirme le phénomène de sédentarisation.

Les familles présentes sur l'aire ont, pour la plupart, des revenus modestes. Les usagers s'acquittent de leurs redevances mais cela nécessite des rappels réguliers de la part du régisseur.

Fermeture et dégradations

- fermeture de l'aire pour travaux de désinsectisation et désinfection le 02 octobre
- dégradations importantes lors de la nuit du 02 au 03 octobre (évier, compteurs arrachés)
- stationnement des familles pendant les travaux de remise en état (environ

40 000 €) au Moulin de l'Etang notamment

- réouverture de l'aire le 28 octobre



Autres travaux :
Toutes les portes des locaux techniques, douches et WC ont été changées (20 772 €).

Nouvelle compétence

La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, prévoit que les EPCI sont désormais compétents pour la réalisation des terrains familiaux locatifs inscrits au schéma départemental.

A ce titre, et à la demande de la commune de Vertaizon qui se voit obligée de fermer un terrain insalubre où sont installées plusieurs familles, différentes rencontres ont eu lieu associant élus communaux et communautaires ainsi que l'AGSGV.

Communication

Logo / Charte graphique

Billom Communauté s'est dotée d'une charte graphique (réalisée par l'Atelier La Luna) dont la déclinaison sur divers documents a débuté à compter de l'automne 2017.



Les composants graphiques du logo font référence au B de Billom, au C de Communauté et aux dômes d'Auvergne. La palette chromatique rappelle l'eau de l'Allier (bleu), les forêts du Livradois (vert) et l'habitat local (ocres).

Billom Communauté

Courant décembre est sorti le premier numéro du journal communautaire "Billom Communauté". Numéro à tendance institutionnelle présentant la jeune Communauté de communes, il doit s'orienter vers une version plus magazine dans les numéros à venir.

Imprimé à 13 000 exemplaires, il a été distribué dans les 11 000 boîtes aux lettres du territoire et également diffusé via les services communautaires et les mairies.

Conception : Atelier La Luna

Rédaction : Agence K'

Impression : Cavanat



Culture

Le petit Journal de la culture, tiré à 2 000 exemplaires, a été édité deux fois en 2017. Il présente les événements culturels de la CC (saison culturelle, réseau de lecture, école de musique, pays d'art et d'histoire). Il est diffusé auprès des partenaires, des communes des lieux culturels...

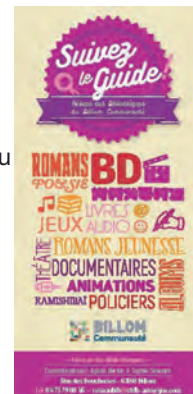
Conception graphique : XZdesign

Impression : Cavanat.



Réseau lecture publique

Deux outils de communications ont été réalisés : un marque page et un guide du lecteur édités chacun à 1 000 exemplaires. Le guide du lecteur est un support créé pour accompagner le nouveau lecteur. Il présente le fonctionnement du réseau, les différentes structures, le règlement, les animations, les informations pratiques...
Conception graphique et impression : Imprimerie Porçu



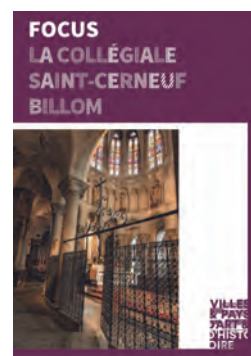
Pays d'art et d'histoire

Les premiers « Focus » relatifs à l'église Saint-Cerneuf à Billom et l'église Saint-Jean de Glaine-Montaigut ont été édités (à 1 000 exemplaires chacun) et sont mis gratuitement à disposition du public. Ces nouveaux supports pédagogiques permettent de mettre en lumière des édifices du territoire et apportent une connaissance accessible à tous.

Le programme annuel des animations du PAH est imprimé à 3 000 exemplaires.

Conception graphique : MDT

Impression : Cavanat



Annexes

Compétences

Les compétences de Billom Communauté se définissent de la façon suivante (CF arrêté préfectoral du 20 décembre 2017). L'intérêt communautaire a été défini par délibération du 25 septembre 2017).

AU TITRE DES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES, la communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Intérêt communautaire

- ZAC d'intérêt communautaire si elles sont d'1,5 hectares minimum et d'un seul tenant
- Etablissement d'un projet cohérent de développement du tourisme et de loisirs en lien avec Mond'Arverne Communauté dans le cadre et les limites fixés par les statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement Touristique (SEAT) constitué entre les deux communautés

2 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones* d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

*Liste des ZA (délibération n°112 bis du 25 septembre 2017) : Bas du Chambon, Machal, Les Littes à Dallet ; Les assats à Mezel ; Le pointé, Les plaines 1 à Pérignat-ès-Allier ; Secteur d'activités rue de l'artisanat, L'Angaud à Billom ; Le gros chêne à Vertaizon.

Intérêt communautaire

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales : sont d'intérêt communautaire :

- les équipements ci-après : le multiple rural de Chauriat – deux locaux commerciaux situé au Rampeau à Pérignat-ès-Allier et deux locaux professionnels situés Square Charles de Gaulle à Dallet (réalisés par l'ex CC Mur-ès-Allier)
- les actions de développement : mise en place d'actions d'information ou de procédures en direction du tissu économique en veillant au maintien et au développement de l'activité économique existante, faciliter les transmissions d'entreprises et la formation des acteurs économiques, favoriser la création d'activités économiques nouvelles notamment en liaison avec les activités existantes, participation à différents réseaux d'accueil de porteurs de projets
- Maintien de services à la population, de commerces de proximité et d'artisanat liés aux métiers de bouche (boulangerie-pâtisserie, épicerie,...). Ces actions de développement seront d'intérêt communautaire dès lors qu'elles rempliront les critères suivants :
 - absence de commerces ou d'activités artisanales correspondant au projet dans la commune d'intervention
 - carence de l'initiative privée pour satisfaire des besoins identifiés.
 - Le projet portera sur les communes de moins de 500 habitants
 - Réalisation obligatoire d'une étude de faisabilité économique et de viabilité

3 - GEMAPI Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement, à partir du 1^{er} janvier 2018

4 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

5 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

AU TITRE DES COMPETENCES OPTIONNELLES, la Communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants :

6 - Création et gestion de **maisons de services au public** et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

7 - **Protection et mise en valeur de l'environnement**, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

Intérêt communautaire

Suivi, entretien et aménagement de l'ENSIL : mise en œuvre du plan de gestion relatif à l'Espace Naturel Sensible d'Initiative Locale « Puy de Mur et Puy de Pileyre » dans la limite exclusive des parcelles délimitées par le périmètre de la labellisation par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

8 - Politique du logement et du cadre de vie

Intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire, au titre de la politique du logement social d'intérêt communautaire et action par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :

- les opérations réalisées ou en cours de réalisation (y compris la garantie d'emprunt) sur l'ex CC de Mur-ès-Allier, figurant dans le tableau ci-après :

Chauriat	Îlot Sainte Marie	8
	Le baillage	3
	Ilot des caves	6
	Le presbytère	5
Dallet	Square Charles de Gaulle	6
	Le couvent	3
	Les remparts	4
Mezel	Le parc	10
Pérignat es Allier	Le rampeau	10
Saint-Bonnet lès Allier	Le bourg	2

- la mise en oeuvre d'un PLH et d'opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH, PIG) avec versement d'aides aux particuliers le cas échéant : notamment aides pour des travaux d'amélioration du confort.

- la CC agira pour inciter et mobiliser les bailleurs sociaux à intervenir dans les communes du territoire

9 - **En matière de politique de la ville** : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programme d'actions définis dans le contrat de ville.

10 - Création, aménagement et entretien de la voirie

Intérêt communautaire

- Les voiries d'accès aux zones d'activités
- Les voiries d'accès aux châteaux classés monuments historiques ouverts au public
- La voirie d'accès à la déchetterie de Billom
- La voie verte le long de l'Allier

11 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Intérêt communautaire

Est d'intérêt communautaire en matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la piscine communautaire.

Intérêt communautaire

- Gestion d'un Relais assistantes maternelles et du multi-accueil des « Pitchouns du Jauron »
- Soutien aux établissements d'accueil collectif du jeune enfant qui appliquent la Prestation de Service Unique et qui accueillent les enfants du territoire.
- Assurer la coordination et l'animation du contrat enfance jeunesse
- Mettre en place des outils contribuant à l'information, l'accompagnement des accueils péri et extra scolaires
- Etude et réflexion à la mise en place d'un service d'accueil de loisirs petites et grandes vacances agréé par la DDCS
- Accompagnement à la parentalité
- Etude et réflexion sur la participation à des actions de lutte contre la précarité et soutien à des structures solidaires identifiées par le conseil communautaire.

AU TITRE DES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES, la communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, les compétences relevant suivantes :

13 - **SIG** (Système d'information géographique) intercommunal.

14 - En matière d'actions à caractère touristique

- Schéma de signalisation touristique
- Promotion de la randonnée.
- Aménagement et gestion du château féodal de Mezel
- Etude et réflexion sur une politique de développement des hébergements touristiques

15 - En matière d'assainissement

Gestion d'un service de contrôle de l'assainissement autonome et aide à la réalisation des travaux de réhabilitation des installations identifiées comme points noirs

15 bis - **Entretien et restauration des berges de rivière dans le cadre du schéma et de la loi sur l'eau jusqu'au 1/1/18**

16 - Dans le domaine du développement culturel et sportif

- Mettre en synergie les acteurs culturels et sportifs sur le territoire (informer et rechercher les complémentarités, lister les moyens culturels existants).

- Aider, conseiller, accompagner les porteurs de projets.
- Mettre en place des actions culturelles et une programmation itinérante à l'échelle du territoire.
- Réfléchir sur la mise en place d'une politique sportive et sur l'utilisation communautaire des équipements culturels et sportifs.

- Gérer le Pays d'Art et d'Histoire.

- Organiser l'initiation et la pratique de la musique dans le cadre d'une école intercommunale et soutenir les associations du territoire remplissant les critères suivants : dispenser des cours individuels et de la formation musicale à plus de 50 élèves, dans au moins 4 communes différentes.

- Gestion et animation du réseau (coopératif) des bibliothèques et points lecture situés sur le territoire de la communauté de communes. Animation d'une ludothèque en s'appuyant sur les bibliothèques.

16 bis - **Dispositifs locaux de prévention de la délinquance jusqu'au 1/1/18**

17 - Dans le domaine des transports

- Prise en charge des frais de transport pour les activités piscine des écoles primaires vers la piscine communautaire de Billom

- Prise en charge de la desserte des foires, marchés et autres manifestations dans la limite de la programmation annuelle décidée par le conseil communautaire et dans le cadre de la réglementation applicable en matière de transports publics de personne.

- Participation aux réflexions et études préalables conduisant à l'amélioration de la mobilité des habitants du territoire notamment vers le cœur métropolitain.

18 - **Eclairage public des équipements et infrastructures communautaires**

Organigramme

au 31 décembre 2017

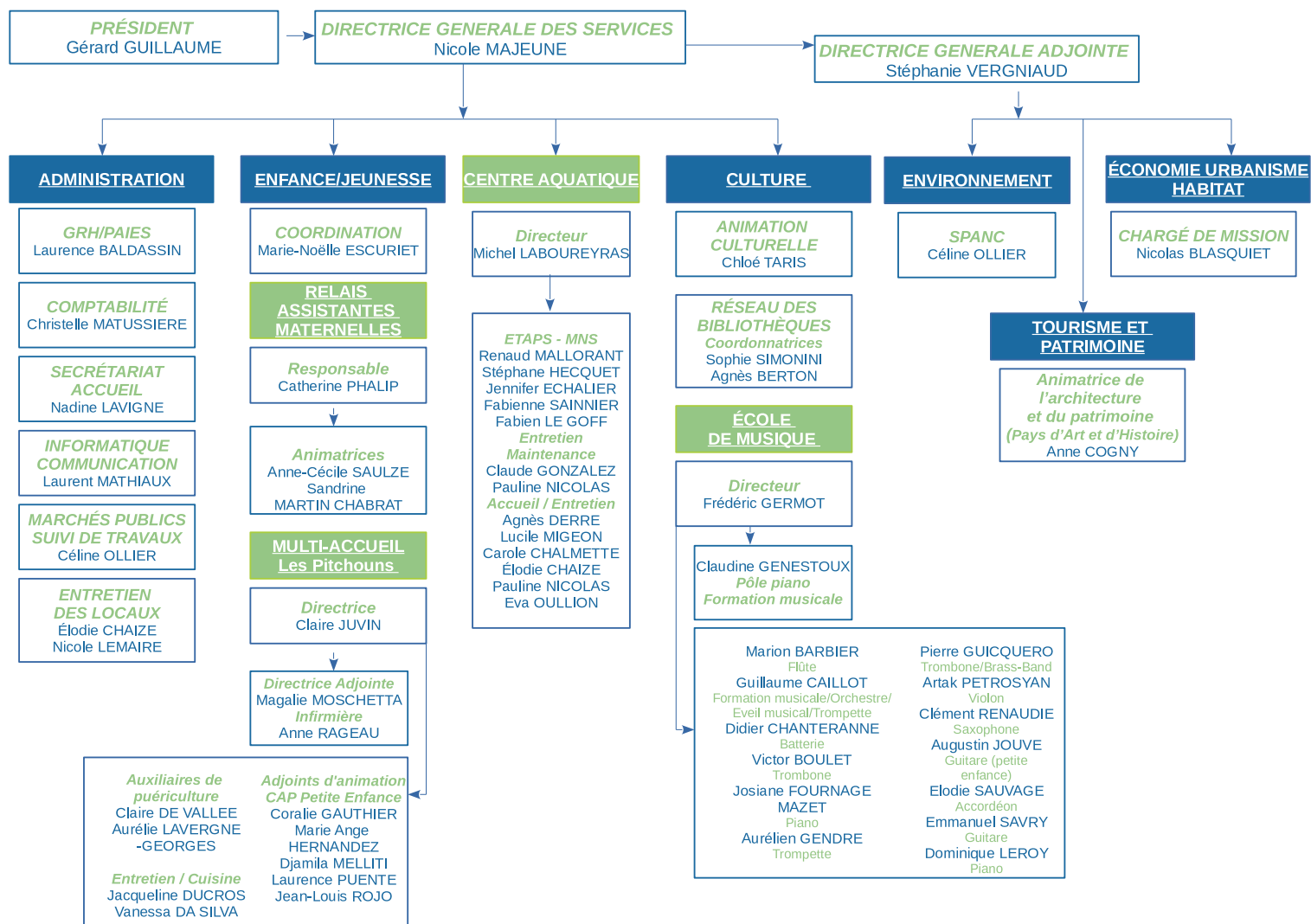


Tableau des emplois

au 1er décembre 2017	Effectifs Budgétaires	Catégorie	Titulaires/st agiaires	Non Titulaires CDD	TOTAL PAR FILIERE	Dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché principal	2	A	2		7	
Attaché	1	A	1			
Adjoint Administratif principal 1ère classe	2	C	2			
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	3	C	3			2
FILIERE CULTURELLE						
Attaché de conservation patrimoine	1	A	1		20	2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	11	B	1	10		10
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	6	B	1	5		5
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2 ^{ème} classe	1	B	1			
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	B		1		1
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur	1	A		1	12	
Adjoint technique	8	C	7	1		5
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3	C	3			1
FILIERE SOCIALE						
Éducateur de jeunes enfants	2	B	2		5	1
Éducateur principal de jeunes enfants	3	B	3			
FILIERE MEDICO SOCIALE						
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	1	C	1		4	
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	2	C	2			
Infirmier de classe normale	1	A	1			1
FILIERE ANIMATION						
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	B	1		5	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	3	C	3			
Adjoint d'animation	1	C	1			
FILIERE SPORTIVE						
ETAPS principal 1 ^{ère} classe	2	B	2		7	
ETAPS principal 2ème classe	1	B	1			
ETAPS	4	B	4			1
Sous Total			43	18	60	
TOTAL	61		61			29

Versements de subventions

Les amis du Jauron 2016.....	100 €
La foire de Chignat (2016 et 2017).....	1 000 €
Expo "Nature commune".....	2 000 €
L'école Bruitsonnière.....	22 227 €
Bourses coup de pouce*	550 €
Epicerie solidaire.....	17 000 €
Les petits dômes.....	130 900 €
Dispositif habiter mieux / OPAH*	9 000 €
Réhabilitations ANC*	2 500 €
ASEV SIT (2016 et 2017).....	800 €
Site du goût (2016 et 2017).....	2 800 €
MLC (action jeunes)	500 €
Dispositif manifestations d'envergure :	
Miam (Egliseneuve 2017).....	800 €
Comité d'animation de Fayet.....	500 €
MLC.....	1 100 €
Billom renaissance.....	1 650 €
Les jeudis du pressoir.....	600 €
Autour d'elles.....	1 500 €
Amicale laïque de Dallet.....	400 €
La lyre pérignatoise.....	500 €
Total.....	196 427 €

* voir ci-après le détail de ces dispositifs

Au titre du dispositif bourse coup de pouce :

- 150 € pour le code (Adrien PIREYRE à Bongheat – Pierre DUEE à Trézioux – Lolita BOUCHE à Vertaizon)
- 100 € pour le BAFA (Julie BOILON à St Jean des Ollières)

Au titre du programme réhabilitation ANC :

- 500€ CHAPELON Philippe à St-Jean-des-Ollières
- 500€ FABRE Bertrand à Fayet-le-Château
- 500€ PESSON Christian à St-Jean-des-Ollières
- 500 € PEYRON Florence à Montmorin
- 500€ VARENNAS Madeleine à Fayet-le-Château

Au titre de l'OPAH habiter mieux :

- 500€ SERVANT Régine à Egliseneuve-près-Billom
- 1 000€ DELAVET Guy à Billom
- 500€ HUGUENOT Yoann à Fayet-le-Château
- 500€ RIEU Cyril à Egliseneuve-près-Billom
- 500€ JANICOT Sandrine à Egliseneuve-près-Billom
- 500€ BISSON Frédéric à Estandeuil
- 500€ LAROCHE Marthe Bernadette à Billom
- 500€ ROSSI Marie-Claude à Bongheat
- 500€ DUFAL Christelle à Beauregard-l'Evêque
- 1000€ MONTAGNE Philippe à Billom
- 500€ RIBEYROLLES Yvonne à Vassel
- 500€ DONADIEU Jérôme à St Julien-de-Coppel
- 500€ GRAVIERE Louis à St Dier d'Auvergne
- 500€ JOSNEAU Frédéric à Beauregard-l'Evêque
- 500€ BEGON Jacques à Beauregard-l'Evêque
- 500€ MARQUET Joëlle à Bongheat

AC.....	Attribution de compensation	INRAP.....	Institut national de recherches archéologiques préventives
AAP.....	Animateur de l'Architecture et du Patrimoine	JEP.....	Journées Européennes du Patrimoine
ADS.....	Autorisation Droit du Sol	JNA.....	Journée Nationale de l'Archéologie
AGSGV 63.....	Association de Gestion du Schéma d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme	JPP.....	Journée Patrimoine de Pays
ALSH.....	Accueil de Loisirs Sans Hébergement	MAD.....	Mise à disposition
AM.....	Assistants Maternelles	MARPA.....	Maison d'accueil et de Résidence pour l'autonomie
AMTA.....	Agence des Musiques Traditionnelles d'Auvergne	MD.....	Médiathèque Départementale
ANAH.....	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	MDT.....	Maison du tourisme
ANC.....	Assainissement Non Collectif	MLC.....	Maison des Loisirs et de la Culture
AUR.....	Atelier d'Urbanisme Rural	MNS.....	Maître Nageur Sauveteur
BAFA.....	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation	MNT.....	Mutuelle Nationale Territoriale
BEESAN.....	Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation	MSA.....	Mutualité Sociale Agricole
BPJEPS.....	Brevet Professionnel de la jeunesse de l'Education Populaire et du Sport	OPAH.....	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
BNSSA.....	Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique	PAB.....	Plan d'Aménagement de Bourg
BSD.....	Billom St Dier	PADD.....	Plan d'Aménagement et de Développement Durable
CAF.....	Caisse d'Allocations Familiales	PAE.....	Parc d'Activités Economiques
CAUE.....	Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement	PAH.....	Pays d'Art et d'Histoire
CC.....	Communauté de communes	PETR.....	Pôle d'Equilibre Territorial Rural
CEJ.....	Contrat Enfance Jeunesse	POS.....	Plan d'Occupation des Sols
CD.....	Conseil départemental	PFIL.....	Plate-Forme d'Initiative Locale
CDD.....	Contrat à Durée Déterminée	PLH.....	Plan Local de l'Habitat
CDG.....	Centre de Gestion	PLU (I).....	Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal)
CGCT.....	Code Général des Collectivités Territoriales	PMI.....	Protection Maternelle et Infantile
CIID.....	Commission Intercommunale des Impôts Directs	PNR-LF.....	Parc Naturel Régional Livradois Forez
CISPD.....	Conseil Intercommunal pour la sécurité et la prévention de la délinquance	PSEJ.....	Prestation de Services Enfance Jeunesse
CLSH.....	Centre de Loisirs Sans Hébergement	PSU.....	Prestation de Service Unique
CMP.....	Code des Marchés Publics	PV.....	Procès Verbal
CNAS.....	Comité National d'Action Sociale	RAM.....	Relais Assistants Maternelles
CNFPT.....	Centre National de la Fonction Publique Territoriale	RH.....	Ressources Humaines
COPIL.....	Comité de Pilotage	RNU.....	Règlement National d'Urbanisme
CR.....	Conseil régional	RPI.....	Regroupement Pédagogique Intercommunal
CREPS.....	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive	SBA.....	Syndicat du Bois de l'Aumône
DGF.....	Dotation Globale de Fonctionnement	SCoT.....	Schéma de Cohérence Territoriale
DGFIP.....	Direction Générale des Finances Publiques	SIBEM.....	Syndicat Intercommunal Bongheat, Eglise-neuve, Mauzun
DRAC.....	Direction Régionale des Affaires Culturelles	SIBOVA.....	Syndicat Intercommunal Bouzel, Vassel
DUMI.....	Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant	SICER.....	Syndicat Intercommunal Chas, Espirat, Reignat
EHPAD.....	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	SIEG.....	Syndicat Intercommunal Electricité et Gaz
EJE.....	Educateur de Jeunes Enfants	SIGEP.....	RPI Glaine Neuville Sermentizon Bort l'Etang
ENS.....	Espace Naturel Sensible	SIMI.....	Syndicat Intercommunal Montmorin Isserteaux
ERP.....	Etablissement Recevant du Public	SIVOS.....	Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale
EPCI.....	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	SMTC.....	Syndicat Mixte des Transports Clermontois
ETAPS.....	Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	SPANC.....	Service Public de contrôle de l'Assainissement non Collectif
ETP.....	Equivalent temps plein	TAP.....	Temps d'Activités Périscolaires
FPIC.....	Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes	TEOM.....	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
FPT.....	Fonction Publique Territoriale	TVB.....	Trame Verte et Bleue
FPU.....	Fiscalité Professionnelle Unifiée	UNSS.....	Union Nationale du Sport Scolaire
GRH.....	Gestion des Ressources Humaines	VRD.....	Voirie Réseaux Divers
GEMAPI.....	Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations	ZA.....	Zone artisanale
IGN.....	Institut National de l'Information Géographique	ZAC.....	Zone d'aménagement concertée

Sommaire

ORGANISATION.....	5
Ressources humaines.....	6 - 7
Finances - fiscalité.....	8 - 9
PETITE ENFANCE	
Les pitchouns.....	10 - 11
Relais Assistantes Maternelles.....	12 - 13
COORDINATION ENFANCE JEUNESSE.....	14 - 15
ENVIRONNEMENT	
SPANC.....	16 - 17
Environnement.....	18 - 19
CULTURE	
Réseau de lecture publique.....	20 - 21
Ecole de musique.....	22 - 23
Saison culturelle.....	24 - 25
TOURISME ET PATRIMOINE	
Pays d'Art et d'Histoire.....	26 - 27
ECONOMIE.....	28 - 29
URBANISME.....	30 - 31
HABITAT.....	32
MOBILITE.....	33
CENTRE AQUATIQUE.....	34 - 35
GENS DU VOYAGE.....	36
COMMUNICATION.....	37
ANNEXES.....	38 - 42

Article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales

"Afin d'améliorer le débat démocratique au sein des EPCI, la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a prévu, en outre, des mesures nouvelles pour une meilleure information des communes sur l'exercice des compétences intercommunales.

Les délégués des communes doivent rendre compte, au moins deux fois par an, au conseil municipal dont ils sont issus, de l'activité de l'EPCI. Le président de l'établissement adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif de celui-ci. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance publique du conseil municipal au cours de laquelle les délégués de la commune peuvent être entendus. Le président de l'EPCI peut également être entendu, à sa demande ou à celle du conseil municipal.

Sans remettre en cause l'autonomie des EPCI, l'ensemble de ce dispositif facilite l'accès des communes à une plus grande information et connaissance des affaires intercommunales auxquelles elles sont directement intéressées."